RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

BUSINESSFRANCE

DOING BUSINESS
IN FRANCE

Aides publiques & financement

BUSINESSFRANCE.FR 2021

Sommaire

01
Les fondamentaux 4

02
Accompagner votre projet d'investissement 24

03
Choisir la France pour reprendre des activités 34

04
Recruter et former vos salariés 46

05
Soutenir vos programmes de R&D et vos projets innovants 56

06
Encourager les investissements pour protéger l'environnement 66

07
Développer votre projet de startup 74

1

Les fondamentaux

#1 Business France, l'agence au service des investisseurs étrangers en France

#2 Un programme de réformes ambitieux

#3 Soutenir votre projet en France

#4 Toutes les aides publiques en un coup d'œil

#5 Qui solliciter selon l'étape de mon projet ?

#6 Se financer sur la place de Paris

#7 Qui sont les principaux acteurs ?

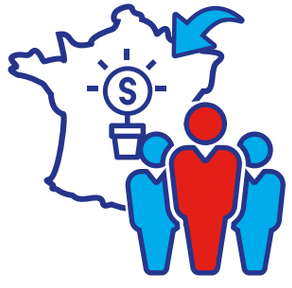

Les guides pratiques « Doing Business in France » ont vocation à vous informer sur tous les aspects juridiques, fiscaux et sociaux de votre implantation et du fonctionnement de votre filiale en France.

Ils vous apportent une information fiable, claire et précise afin de transformer d'excellents projets en réussite.

#1 BUSINESS FRANCE, L'AGENCE AU SERVICE DES INVESTISSEURS ÉTRANGERS EN FRANCE

Exporter - Investir - S'internationaliser

Simplifier et accélérer la réalisation de vos projets

Business France met gratuitement à votre disposition un accompagnement sur-mesure et confidentiel pour réussir votre implantation en France, quels que soient vos projets :
- découvrir les atouts de la France,
- planifier un nouvel investissement,
- accroître votre présence sur des sites existants,
- trouver des partenaires industriels ou technologiques,
- évaluer des opportunités d'acquisition ou des investissements financiers.

Connect - Fast-track - Succeed

À toutes les étapes du projet, les équipes de Business France font agir leur réseau de partenaires publics, privés, nationaux et régionaux, pour en faciliter et accélérer la réalisation.

Leur objectif :
la réussite des projets d'investissement.

Leur motivation :
la satisfaction des investisseurs d'avoir choisi la France dans leur stratégie d'investissement international.

Pour réaliser vos investissements en France :
investinfrance.fr

Pour faciliter l'installation de vos talents en France :
welcometofrance.com

VOS INVESTISSEMENTS EN FRANCE

businessfrance.fr

INFORMER
Vous informer sur l'environnement des affaires pour une prise de décision éclairée

ACCOMPAGNER
Vous proposer des opportunités d'investissement

CONNECTER
Vous connecter à toutes les régions françaises pour vous permettre de prendre la meilleure décision de localisation en France

GUIDER
Vous présenter les atouts sectoriels de la France et la force de ses écosystèmes

LA MOBILITÉ DE VOS TALENTS EN FRANCE

welcometofrance.com

GUIDER
Anticiper les démarches avec un rétroplanning dédié

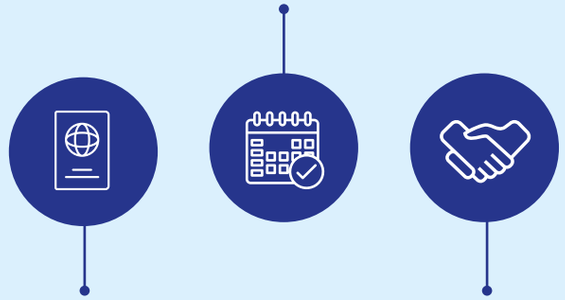

INFORMER
Titre de séjour
Fiscalité personnelle
Protection sociale
Vie quotidienne

ACCOMPAGNER
Une équipe dédiée spécialisée en mobilité internationale

CHOOSE FRANCE !
Le sommet de l'attractivité

120 dirigeants de multinationales de secteurs variés se sont engagés dans des projets d'investissements à l'occasion de **Choose France**, sommet de l'attractivité qui s'est tenu à Versailles le 28 juin 2021 autour du président de la République.

Ce sommet a été l'occasion de valoriser l'attractivité de la France, de mettre en valeur ses territoires et de confirmer la trajectoire des réformes économiques en soutien à l'investissement et à la croissance des entreprises.

#2 UN PROGRAMME DE RÉFORMES AMBITIEUX

Transformer notre modèle social

Redonner de la flexibilité aux entreprises et édifier une société de compétences par la formation, l'orientation, l'insertion professionnelle et l'accompagnement des talents dans les filières.

Favoriser la croissance et l'innovation

Un plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises pour donner à celles-ci les moyens d'innover, de se transformer, de grandir et de créer des emplois. Une transformation ambitieuse de l'action publique et de la réglementation pour simplifier et reconnaître un droit à l'erreur.

Encourager les investissements

De nouvelles dispositions fiscales parmi lesquelles, une baisse continue de l'IS à 26,5% puis 25% à l'horizon 2022, baisse de moitié des impôts de production, et un maintien du Crédit Impôt Recherche (CIR) à 30%.

Soutenir les industries du futur

Le Gouvernement a bâti un 4e Programme d'Investissements d'Avenir (PIA 4), doté de 20 Md€ sur cinq ans (2020-2025), ce programme contribue déjà à hauteur de 11 Md€ au plan de relance, afin d'en accélérer la dynamique d'innovation.

Plan de relance

Pour soutenir l'économie, protéger l'emploi et accompagner les entreprises, le Gouvernement a mis en place un plan d'urgence de soutien de 100Mds € jusqu'à fin 2022.

#3 SOUTENIR VOTRE PROJET EN FRANCE

Identifier

Mon projet est-il éligible à un programme d'aide ?

Avant de commencer, déterminez si votre projet pourra bénéficier d'un accompagnement public. Business France et ses partenaires sont à vos côtés pour réaliser une évaluation de votre projet et vous informer sur les dispositifs d'aides existants.

Le plan de relance 2020 offre des opportunités via des appels à projets régionaux ou nationaux sur des thématiques précises (environnement, énergie, technologie...)

Sécuriser

Comment trouver le programme d'aide le plus pertinent ?

Sur la base d'une évaluation de votre projet (nature, coûts, impacts, secteurs d'activité...), Business France définit avec vous, en coordination avec les acteurs nationaux et ses partenaires régionaux, un diagnostic des aides publiques pertinentes (nature, intensité, plafond...) selon l'étape de développement de votre projet.

Quels critères mon projet doit-il remplir ?

Selon la taille de votre entreprise, la finalité et la localisation de votre projet, Business France et ses partenaires sécurisent les différents critères et seuils d'éligibilité, les calendriers et les modalités des demandes d'aides publiques afin d'augmenter vos chances de succès.

Connecter

Comment remplir ma demande ?

Vos demandes doivent être motivées afin d'emporter l'adhésion à votre projet des organismes instructeurs. Business France vous guide vers un contenu de qualité.

Qui sont les acteurs ?

Rencontrer les bons interlocuteurs.

Business France et ses partenaires facilitent et coordonnent les contacts auprès des organismes publics français chargés de soutenir les projets des investisseurs : ministères, collectivités locales et agences publiques.

Et si mon projet ne remplit pas les critères d'un dispositif d'aide en particulier ?

Business France recherche les autres dispositifs auxquels votre projet peut prétendre et identifie les leviers de simplification.

VOUS GUIDER DANS LA RÉUSSITE DE VOTRE PROJET

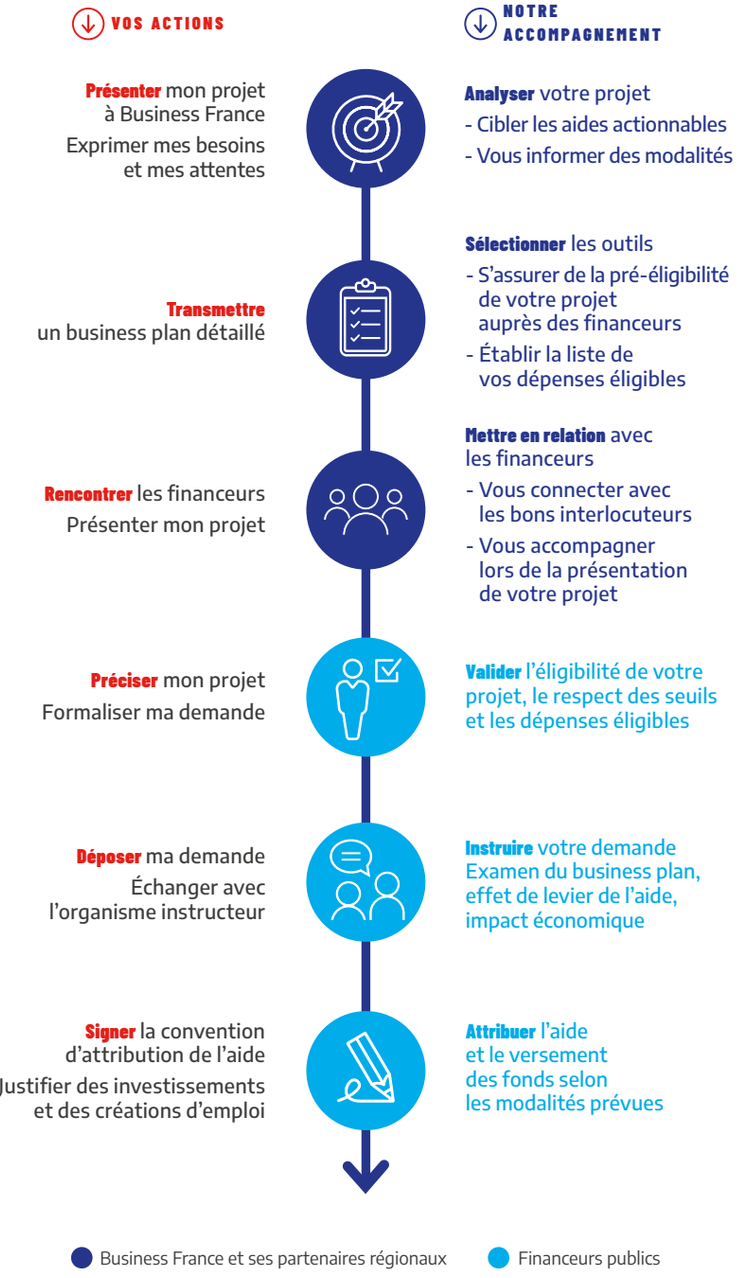

#4 TOUTES LES AIDES PUBLIQUES EN UN COUP D'ŒIL

À savoir avant de commencer

Les dispositifs d'aides publiques sont encadrés par la réglementation communautaire qui s'applique de manière uniforme à l'ensemble des pays de l'Union européenne. Cette réglementation a pour but de ne pas fausser la concurrence entre les entreprises par l'attribution d'aides à certains acteurs économiques au détriment de leurs concurrents.

La transposition française de cette réglementation vise à proposer des interventions publiques compatibles avec le cadre communautaire pour garantir la sécurité juridique des investisseurs. Elle vise également à orienter les ressources publiques de la France vers des mesures favorisant la croissance des territoires et la compétitivité des entreprises, tout en préservant l'intégrité du marché intérieur.

Les taux maximums d'intervention fixés par les encadrements communautaires sont fonction de la finalité du projet, de la taille de l'entreprise ou de la localisation de l'investisseur sur le territoire.

Respecter l'incitativité

L'attribution d'une aide par un acteur public doit avoir pour effet de soutenir une activité ou d'accélérer un programme d'investissement porté par une entreprise. La demande doit être préalable à la réalisation de l'investissement et à tout démarrage des travaux (*id est* tout engagement juridiquement contraignant pour l'entreprise comme la signature d'un bon de commande, d'un bail, d'un compromis de vente).

Le bénéficiaire fait une demande d'aide qui contient au minimum les informations suivantes :

- le nom et la taille de l'entreprise ;
- une description du projet, de sa durée et de sa localisation ;
- une liste des coûts du projet ;
- le type d'aide demandé et son montant.

S'orienter selon la finalité de votre projet

Les dispositifs d'aides publiques

se déclinent en fonction de la finalité du projet (investissement productif, recherche, développement et innovation, formation, etc.).
- Investir et développer mon activité en France
- Reprendre une entreprise en difficulté en France
- Soutenir mes programmes de R&D et mes projets innovants
- Recruter et former mes salariés
- Investir pour protéger l'environnement
- Développer ma startup

La localisation (zones prioritaires d'aménagement du territoire ou non) de l'investissement ainsi que la taille de l'entreprise (grande entreprise, entreprise de taille intermédiaire [ETI] ou PME) doivent également être prises en compte pour l'identification des soutiens publics possibles.

Vérifier la taille du bénéficiaire de l'aide

au niveau du groupe d'entreprises en consolidant les effectifs et les résultats des entreprises juridiquement liées.
Vous pouvez vous référer au guide PME édité par la Commission européenne.

J'ai un projet !

Je sollicite Business France et je consulte le répertoire des aides publiques aux entreprises [In French only].

Base d'information de référence sur les dispositifs d'aide et d'accompagnement aux entreprises, le répertoire permet une recherche par commune, selon le projet et le profil du demandeur.

QUELLE EST LA TAILLE DE MON ENTREPRISE ?

Auto-évaluez votre entreprise

	GRANDE ENTREPRISE	PETITE ET MOYENNE ENTREPRISE	TRÈS PETITE ENTREPRISE
EFFECTIF (PERSONNES)	>250	<250	<50
CHIFFRE D'AFFAIRES	50 millions € ou total du bilan annuel < 43 millions €	50 millions € ou total du bilan annuel < 43 millions €	CA/Total du bilan annuel < 10 millions €

DE QUELLES FORMES D'AIDES PUBLIQUES PEUT BÉNÉFICIER MON PROJET ?

Vous êtes éligible à un ensemble d'aides publiques en France dans la mesure où vous y créez une structure juridique et possédez un compte bancaire.

Subvention

De quoi s'agit-il ?

Aide financière non remboursable fonction du montant de l'investissement et de la création d'emploi.

Qui sont les acteurs ?

- Ministère de l'Économie et des finances
- #FranceRelance
- ANCT (Agence nationale de la cohésion des territoires)
- ADEME
- collectivités territoriales (aides à l'immobilier)

Exonération

De quoi s'agit-il ?

Réduction d'impôt en cas de création d'activité et dans certains cas de reprise d'entreprise en difficulté.

Qui sont les acteurs ?

- ministère en charge de l'Économie (impôt sur les sociétés)
- collectivités territoriales (impôts locaux sous réserve d'une délibération locale)

Avance remboursable /Prêt d'honneur / Prêt à taux zéro

De quoi s'agit-il ?

Complément de trésorerie pour une entreprise facilitant l'octroi de prêt bancaire. Ne nécessite pas une garantie.

Dans certains cas, l'avance remboursable se transforme.

Qui sont les acteurs ?

- Bpifrance
- collectivités territoriales

Crédit d'impôt

De quoi s'agit-il ?

Réduction d'impôt donnant lieu à remboursement en cas de déficit.

Qui sont les acteurs ?

- ministère en charge de l'Économie
- ministère en charge de la Recherche
- ministère en charge du Travail

Prêts à taux réduit

De quoi s'agit-il ?

Complément de trésorerie.

Qui sont les acteurs ?

- Bpifrance (prêt éco-énergie)

Cofinancement et garanties

De quoi s'agit-il ?

Garantie aux banques pour un effet de levier.

Qui sont les acteurs ?

- Bpifrance

Intervention en capital

De quoi s'agit-il ?

Prise de participation

Qui sont les acteurs ?

- Banque des territoires (CDC)
- Sociétés de capital-risque des collectivités territoriales
- Bpifrance (Fonds SPI)

COORDONNER LES DIFFÉRENTS NIVEAUX D'AIDES

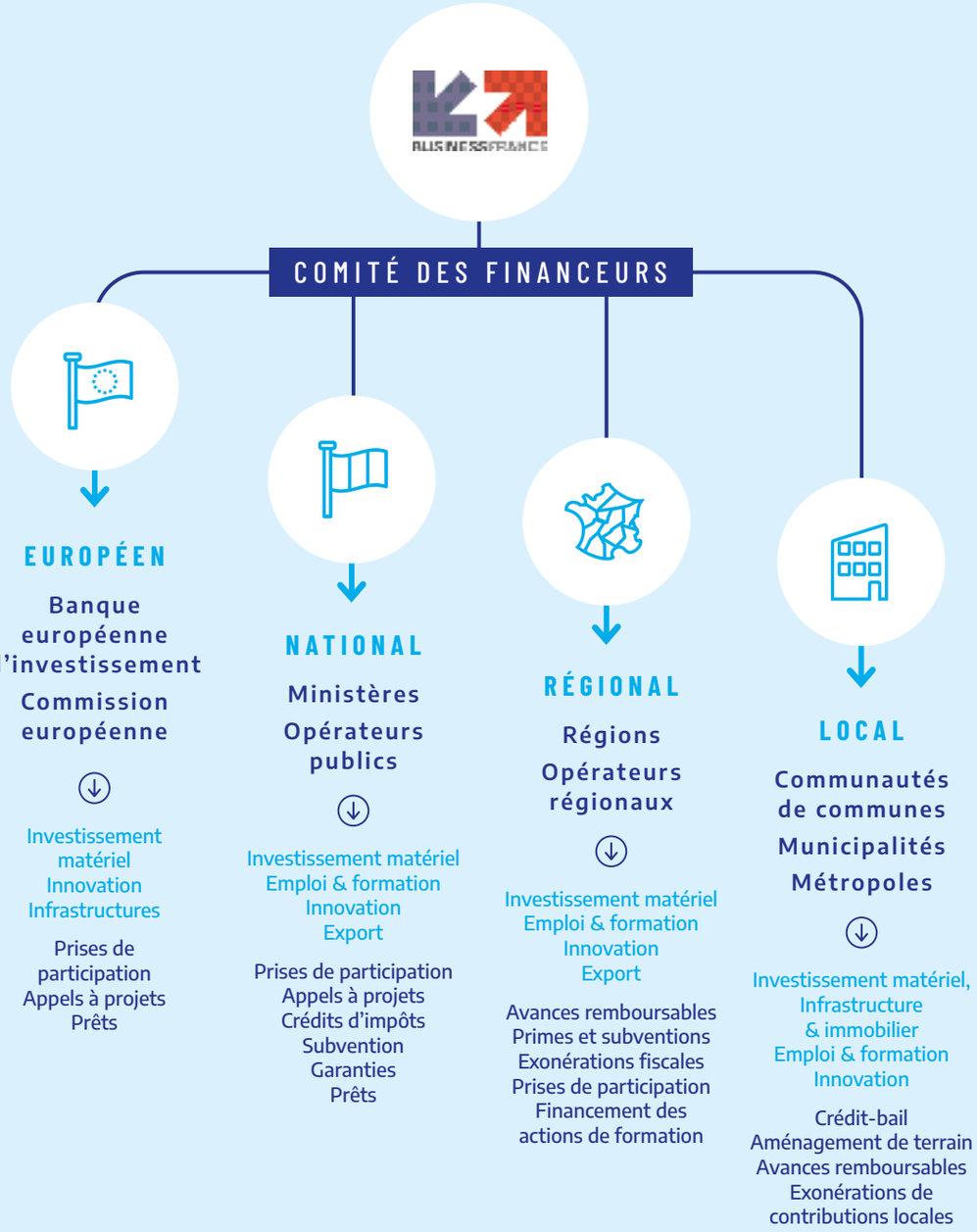

#5 QUI SOLLICITER SELON L'ÉTAPE DE MON PROJET ?

FINANCEMENT MATÉRIEL

Bpifrance
DGE
Collectivités territoriales

FINANCEMENT INTERVENTION EN CAPITAL

Caisse des Dépôts et Consignations
Banque européenne d'investissement
Bpifrance
Fonds régionaux

RECRUTER & FORMER

Pôle emploi
Collectivités territoriales
Opérateurs de compétences

INNOVER

Agence nationale de la recherche
ADEME
Bpifrance
SGPI

RÉPONDRE À UN APPEL À PROJETS

Secrétariat général pour l'investissement
Agence nationale de la recherche
Bpifrance
ADEME
Collectivités territoriales
#FranceRelance

EXPORTER

Bpifrance
Business France
Collectivités territoriales

Avec plus de 500 acteurs financiers, Paris se positionne comme la première place européenne pour la présence de banques étrangères et d'institutions financières.

L'accès des PME au financement bancaire est élevé. 96 % des PME ont obtenu satisfaction pour les crédits d'investissement demandés. Les taux sont favorables aux projets des PME (1,75 % pour une moyenne de 2,11 % dans la zone euro).

Paris-Euronext

Développez vos activités au cœur du plus grand centre financier de la zone euro.

Paris-Euronext est la 1re capitalisation boursière en actions avec 3 600 milliards d'euros (contre 1 850 milliards d'euros pour la Deutsche Börse) et le 1er marché des obligations d'entreprises non financières en Europe avec 606 milliards de dollars, devant Londres.

Bpifrance

Bpifrance intervient aux côtés des financeurs privés auprès d'une cible prioritaire de PME et d'ETI mais également auprès des startups et grandes entreprises implantées en France.

#FranceRelance

Ouvrir un compte bancaire

Quelle est la démarche d'ouverture de compte en banque ?

En parallèle de l'immatriculation de votre entreprise, vous devez entamer les démarches d'ouverture d'un compte professionnel. Cela vous permettra d'obtenir un RIB, et ainsi de faciliter certaines de vos démarches administratives. Pour cela, il faudra notamment fournir une pièce d'identité en cours de validité du représentant légal, un extrait Kbis de moins de 3 mois, les statuts de votre société, son numéro SIRET et son code NAF.

Que faire en cas de refus ?

En cas de refus par une banque, vous pouvez faire appel à la Banque de France. Celle-ci désigne alors une banque chargée de vous ouvrir un compte.

entreprises.banque-france.fr

Source : Fédération bancaire française, fbf.fr

APPEL À PROJETS,
DU PLAN DE RELANCE

Décarbornation de l'industrie :

Cet appel à projets porte sur la décarbonation des procédés et des utilités via l'efficacité énergétique dans l'industrie, l'électrification des procédés, ainsi que l'utilisation d'intrants matière alternatifs.

Publics :

- Monde industriel,
- Grandes entreprises,
- Entreprises de taille intermédiaire.

Opérateur : Ademe

Clôture : 14 Octobre 2021

Tout savoir sur l'AAP

Décarbornation de l'industrie :

cet appel à projets vise à soutenir les projets d'investissement et de modernisation de l'industrie dans 8 secteurs stratégiques.

Publics :

- Aéronautique
- Automobile
- Nucléaire
- Agro-alimentaire
- Santé
- Electronique
- Intrants essentiels de l'industrie (chimie, matériaux, métaux)
- Télécommunications 5G

Opérateur : Bpifrance

Clôture : 7 septembre 2021

Tout savoir sur l'AAP

Soutien à l'investissement industriel dans les territoires :

Cet AAP vise à soutenir sous forme de subvention les projets industriels les plus structurants pour les territoires.

Cibles : investissements à dimension industrielle, susceptibles de démarrer rapidement et ayant des retombées socio-économiques fortes pour le territoire : il peut s'agir par exemple de création de sites industriels, d'extension, de modernisation d'outils productifs.

AAP clôturé

Tout savoir sur l'AAP

BILAN DE L'EXÉCUTION,
DU PLAN DE RELANCE 2020

À la fin de l'année 2020, 11 milliards d'euros sur les 100 milliards d'euros du plan de relance ont d'ores et déjà été engagés et 9 milliards d'euros effectivement versés.

Bilan France Relance 2020 des aides aux investissements industriels et de renforcement des entreprises

Investissement industriel : en consacrant 710 millions d'euros d'aide à l'investissement industriel auprès de 815 entreprises, France relance a accompagné dès 2020, 3,4 milliards d'euros d'investissements. Par ailleurs, plus de 300 millions d'euros ont été consacrés à la mise en œuvre du plan de soutien à la filière aéronautique :

- Renforcement de fonds propres des PME et ETI de la filière,
- Aide à la recherche pour l'aéronautique civile.

Enfin, les premiers renforcements des dispositifs d'aides à l'export ont été initiés fin 2020 pour que les entreprises françaises continuent à mener leurs travaux de prospection à l'étranger.

NOMBRE DE PROJETS

1 237 entreprises ont d'ores et déjà bénéficié de ce soutien

MONTANT

11 milliards d'euros sur les 100 milliards d'euros du plan de relance ont d'ores et déjà été engagés

CRÉATION D'EMPLOIS

485 000 jeunes apprentis ont été embauchés en 2020...

SECTEUR D'ACTIVITÉ

Secteur du bâtiment et des travaux publics
Entreprises industrielles, des TPE/PME et des entreprises à l'export

RELOCALISATION

Le plan de relance a soutenu 273 projets retenus pour 462 M€ d'aides d'État et représentant plus de 1,8 Md€ d'investissements industriels (www.gouvernement.fr, mai 2021)

#7 QUI SONT LES PRINCIPAUX ACTEURS ?

ANCT AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

L'ANCT conseille et soutient les collectivités territoriales et leurs groupements dans la conception, la définition et la mise en œuvre de leurs projets.

MINISTÈRE EN CHARGE DE L'ÉCONOMIE

la DGE a pour mission de développer la compétitivité et la croissance des entreprises de l'industrie et des services en France.

MARQUE COLLECTIVE LANCÉE PAR LE GOUVERNEMENT EN 2014

Marque collective de l'écosystème des startups en France ayant vocation à promouvoir le savoir-faire français à l'international et à attirer des investisseurs étrangers.

SERVICE DU PREMIER MINISTRE

Le Secrétariat général pour l'investissement est chargé du suivi du grand plan d'investissement (GPI) et de la mise en œuvre du programme d'investissements d'avenir (PIA). Il intervient sous forme d'appels à projets.

ÉTABLISSEMENT PUBLIC

Pôle emploi aide au ciblage de profils et à la structuration des projets de recrutement et de formation sous forme de subvention (AFPR, POEI) ou de contrat d'apprentissage ou de professionnalisation. Pôle emploi joue un rôle au sein du nouveau dispositif #1jeune1solution dans le cadre du plan #FranceRelance.

ÉTABLISSEMENT PUBLIC SOUS LA TUTELLE CONJOINTE DU MINISTÈRE EN CHARGE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DU MINISTÈRE EN CHARGE DE LA RECHERCHE

L'ADEME finance des projets dans divers domaines : gestion des déchets, préservation des sols, efficacité énergétique, énergies renouvelables, économie circulaire...

BANQUE PUBLIQUE D'INVESTISSEMENT

Bpifrance accompagne les entreprises de l'amorçage jusqu'à la cotation bancaire, du crédit aux fonds propres pour accompagner chaque étape de la vie des entreprises.

AGENCE PUBLIQUE SOUS TUTELLE DU MINISTÈRE EN CHARGE DE LA RECHERCHE

L'ANR intervient sous forme d'appels à projets en faveur du financement de la recherche.

La Banque centrale nationale intervient dans le financement de l'économie, la gestion des infrastructures de marché et l'émission de monnaie. Elle peut être sollicitée pour le dépôt du capital social et l'ouverture d'un compte bancaire.

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS SOUS LA TUTELLE DU MINISTÈRE EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Elles interviennent en subventions ou prêts en appui des actions aux projets d'intérêt commun ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau et la lutte contre les pollutions aquatiques.

INSTITUTION FINANCIÈRE DES ÉTATS MEMBRES DE L'UNION EUROPÉENNE

Elle apporte ses financements et son savoir-faire à l'appui de projets d'investissement durables qui contribuent à la réalisation des grands objectifs de l'UE sous forme de prêts, prises de participation ou garanties.

AGENCE D'ÉTAT

La CDC est un investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique. Elle finance la croissance et l'innovation des PME et ETI sous forme de financements en fonds propres et/ou de prêts.

NOUVEL ACTEUR : TAX4BUSINESSFR

Le service Tax4BusinessFrance est un point de contact unique pour toutes les questions fiscales des investisseurs étrangers. Il répond à tous leurs besoins et les guide pour qu'ils puissent investir dans un environnement juridique clair et sûr.

Les régions de France sont en charge du développement économique sur leur territoire. Elles interviennent sous des formes variées : subvention, avance remboursable, exonération fiscale, prêt et prise de participation.

AVERTISSEMENT

Cette communication est fournie à titre d'information seulement et ne peut se substituer aux conseils d'un professionnel. Les informations ci-dessus ne sont pas exhaustives et la responsabilité de Business France ne peut pas être engagée en cas d'éventuelles omissions ou erreurs. Il est permis de distribuer ce document, mais seulement avec toutes les informations pertinentes et cet avertissement.

INVESTIR, EN FRANCE

1 215 DÉCISIONS D'INVESTISSEMENT

PERMETTANT LA CRÉATION OU LE MAINTIEN DE **34 567** EMPLOIS

56 % DES PROJETS ACCOMPAGNÉS PAR BUSINESS FRANCE

-17 % DE DÉCISIONS D'INVESTISSEMENT PAR RAPPORT À 2019 CONTRE -33% AU NIVEAU MONDIAL ET -19% EN EUROPE

23 DÉCISIONS **D'INVESTISSEMENT/ SEMAINE**

2020 EST LA DEUXIÈME MEILLEURE ANNÉE DEPUIS 10 ANS

-13 % DE L'EMPLOI PAR RAPPORT À 2019 MAIS **+14 %** PAR RAPPORT À 2018

52% DES INVESTISSEMENTS SONT DE **NOUVELLES IMPLANTATIONS**

NOMBRE DE PROJETS ET D'EMPLOIS PAR TYPE D'OPÉRATION

PROJETS		EMPLOIS
637	CRÉATION	11 698
504	EXTENSION	18 111
74	REPRISE	4 758

85% DES FILIALES ÉTRANGÈRES IMPLANTÉES EN FRANCE ESTIMENT QUE LA FRANCE EST UNE DESTINATION ATTRACTIVE

Source : Baromètre Business France-Kantar

90% **DES CADRES** TIRENT UN BILAN POSITIF DE LEUR INVESTISSEMENT EN FRANCE

Source : Baromètre Business France-Kantar

LES ACTIVITÉS DE PRODUCTION RESTENT PRÉDOMINANTES

TOP 3 DES FONCTIONS

- **308** PROJETS PRODUCTION
- **274** PROJETS CENTRE DE DÉCISION
- **163** PROJETS POINT DE VENTE

PRODUCTION

1/4 des investissements concerne les activités de production

37 % DE L'EMPLOI TOTAL

R&D /INGÉNIERIE

12 % DES INVESTISSEMENTS DANS LES ACTIVITÉS DE R&D ET INGÉNIERIE.

L'EUROPE, PRINCIPALE SOURCE D'INVESTISSEMENT

64 % EUROPE

20 % AMÉRIQUE DU NORD

10 % ASIE

+62 % POUR LES INVESTISSEMENTS DE MODERNISATION

FORTE ATTRACTIVITÉ DES SECTEURS DE LA SANTÉ ET DE L'ÉNERGIE

L'expertise médicale est perçue comme une force spécifique de **LA FRANCE** par rapport à ses voisins européens

Source : Baromètre Business France-Kantar

+40% pour les investissements dans le domaine de la santé

L'ambition de la France en matière de transition écologique est un facteur d'attractivité

Source : Baromètre Business France-Kantar

+13 % pour les investissements dans le secteur de l'énergie

TOP 5 DES PAYS INVESTISSEURS

- **17 %** ÉTATS-UNIS
- **16,5 %** ALLEMAGNE
- **10 %** ROYAUME-UNI
- **8 %** ITALIE
- **7 %** PAYS-BAS

PAYS DYNAMIQUES DURANT LA CRISE

- **+33 %** PAYS-BAS
- **+50 %** IRLANDE
- **+9 %** ESPAGNE
- **+7 %** DANEMARK

2

Accompagner votre projet d'investissement

#1 Les chiffres clés

#2 L'accompagnement de Business France

#3 L'accompagnement de votre projet d'investissement par les acteurs publics

#4 Quels sont les principaux dispositifs d'aides à l'investissement ?

#5 Le plan d'investissement #FranceRelance

#6 Qui sont les principaux acteurs ?

Pour attirer en France les projets d'investissement créateurs d'emploi, l'État et les collectivités territoriales ont développé des outils d'accompagnement de localisation des activités sur le territoire (aides à l'investissement des entreprises).

En complément de ces dispositifs d'aides publiques, les investisseurs peuvent également s'insérer dans le plan #FranceRelance initié par le gouvernement afin de poursuivre l'accélération de la transition écologique, l'édification d'une société de compétences, l'ancrage de la compétitivité de notre économie sur l'innovation et la construction de l'État de l'âge du numérique.

#1 LES CHIFFRES CLÉS

CONTRIBUTION DES SOCIÉTÉS INTERNATIONALES À L'ÉCONOMIE FRANÇAISE

La France
est pour la deuxième année consécutive le 1er pays d'accueil des investissements étrangers en Europe en 2020.

LA FRANCE EST AU
1er rang
européen pour l'accueil des activités de R&D.

1er pays
d'accueil des projets dans l'industrie de la santé, la France a accueilli 40 % des projets recensés en Europe en 2020 dans le secteur des équipements médicaux et chirurgicaux.

74 %
DES DIRIGEANTS INTERROGÉS
anticipent une progression de l'attractivité de la France d'ici 2025 (ils sont 62 % au niveau européen).

44%
DES DIRIGEANTS
interrogés anticipent une progression de l'attractivité de la France d'ici 2025 (ils sont 62 % au niveau européen).

L'Île-de-France
conserve sa place de
DEUXIÈME RÉGION EUROPÉENNE
d'accueil de projets d'investissement étranger derrière le Grand Londres.

1er
PAYS D'ACCUEIL
pour les investissements industriels internationaux
EY, 2016

1er
PAYS D'ACCUEIL
pour les investissements industriels internationaux
EY, 2016

#2 L'ACCOMPAGNEMENT DE BUSINESS FRANCE

Vous guider dans la réussite de votre projet

VOS ACTIONS		NOTRE ACCOMPAGNEMENT
Présenter mon projet à Business France Exprimer mes besoins et mes attentes		**Analyser** votre projet - Cibler les aides actionnables - Vous informer des modalités
Transmettre un business plan détaillé		**Sélectionner** les outils - S'assurer de la pré-éligibilité de votre projet auprès des financeurs - Établir la liste de vos dépenses éligibles
Rencontrer les financeurs Présenter mon projet		**Mettre en relation** avec les financeurs - Vous connecter avec les bons interlocuteurs - Vous accompagner lors de la présentation de votre projet
Préciser mon projet Formaliser ma demande		**Valider** l'éligibilité de votre projet, le respect des seuils et les dépenses éligibles
Déposer ma demande Échanger avec l'organisme instructeur		**Instruire** votre demande Examen du business plan, effet de levier de l'aide, impact économique
Signer la convention d'attribution de l'aide Justifier des investissements et des créations d'emploi		**Attribuer** l'aide et le versement des fonds selon les modalités prévues

Business France Partenaires de Business France

#3 L'ACCOMPAGNEMENT DE VOTRE PROJET D'INVESTISSEMENT PAR **LES ACTEURS PUBLICS**

Les aides à l'investissement sont en principe fonction de la localisation de votre projet, de la taille de votre entreprise et du nombre de créations d'emploi. Les grandes entreprises peuvent ainsi bénéficier d'aides à l'investissement et à la création d'emploi pour les projets localisés sur certaines zones du territoire, dites zones d'aide à finalité régionale (AFR), tandis que les PME sont éligibles sur l'ensemble du territoire.
Les projets peuvent cumuler plusieurs dispositifs d'aides dans la limite du seuil autorisé dans la zone d'investissement et conformément à la réglementation communautaire sur les aides d'État.

Comment savoir si votre commune d'implantation permet l'obtention d'aides à l'investissement ?

Où trouver les zonages AFR ?

Une cartographie interactive est mise à votre disposition sur l'Observatoire des territoires afin d'identifier les communes permettant l'octroi d'aides à l'investissement par un organisme public et de connaître le taux d'intervention maximum.

Un nouveau zonage AFR entrera en vigueur en 2022 jusqu'en 2027. De nouveaux taux d'aides relevés seront également appliqués sur ces régions.

Cartographie interactive : carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr

Identifier, sécuriser, connecter

Sur la base d'une évaluation de votre projet (nature et montant des investissements, impacts économiques, créations d'emploi, calendrier des investissements), Business France définit avec vous, en coordination avec les acteurs nationaux et nos partenaires régionaux, un diagnostic des aides publiques mobilisables (outils, nature, intensité, plafond) afin d'accompagner le développement de vos projets sur le territoire. Business France vous aide à sécuriser les différents critères et seuils d'éligibilité, les calendriers et les modalités des processus de demande et vous met en relation avec les acteurs pertinents.

	GRANDE ENTREPRISE	PETITE ET MOYENNE ENTREPRISE	TRÈS PETITE ENTREPRISE
AFR	10 %	20 %	30 %
HORS AFR	De minimis **200 000 €** sur 3 exercices	10%	10%

* Calcul de l'aide pour les grands projets d'investissement :
10% jusqu'à 50M€
5% entre 50 et 100M€
3,4% pour la tranche au delà de 100M€

#4 QUELS SONT LES **PRINCIPAUX DISPOSITIFS D'AIDES À L'INVESTISSEMENT ?**

Caisse des Dépôts (Banque des territoires)
La CDC privilégie une approche d'investisseur responsable avisé de long terme et prend des participations minoritaires dans des sociétés aux côtés des collectivités territoriales (SEM) ou d'acteurs privés (sociétés de projets).

Société de projets industriels (SPI)
Bpifrance
Intervention minoritaire dans une newco
Ticket 10 millions € à 160 millions euros

Aides à l'emploi et à la formation professionnelle
Pôle emploi
Plan #FranceRelance
Subvention ou avance remboursable

Investissement immobilier
Aides pour des projets d'extension ou de nouvelles implantations,
achat de terrain,
construction ou extension de bâtiments, etc.

Investissement matériel
Aides pour financer l'acquisition de machines,
d'une nouvelle chaîne de production,
d'un système informatique industriel

Exonération fiscale
Si délibération des collectivités

Seuil de notification à la commission européenne : au-delà de 7,5M€ d'aides AFR cumulées

QUELLES SONT LES CONDITIONS DE DÉCLENCHEMENT ET LES PLAFONDS ?

Fonds SPI – Société de projets industriels

Contact : Bpifrance

Nature : participations minoritaires dans des sociétés de projet (newco industrielle)

Objectif : accompagner l'industrialisation de projets

Budget : 800 M€ mobilisés sous forme de fonds propres (et quasi-fonds propres)

Éligibilité : industrie et toute taille d'entreprise

Montant : ticket de 10 M€ à 160 M€

Seuil : apports des industriels comprenant une part en cash (1/3 minimum)

Durée : 5 ans

Plafond : investissement avisé en minoritaire

Instruction : Bpifrance

Caisse des Dépôts, banques des territoires

Contact : Direction régionale de la CDC du lieu d'implantation

Nature : participations minoritaires dans une société de projet immobilière

Budget : en fonction du projet

Éligibilité : sur l'ensemble du territoire national

Secteurs : tous secteurs d'activités

Assiette éligible : foncier et bâtiments

Plafond : max 30% de l'assiette éligible

Instruction : CDC

AAP DECARBIND

Contact : Ademe

Nature : Subvention

Budget : 1,2 milliard d'euros

Éligibilité : Grandes entreprises, Entreprises de taille intermédiaire, PME.

Secteurs : Monde industriel

Assiette éligible : Dépenses de décarbonation des procédés et des utilités via l'efficacité énergétique dans l'industrie, l'électrification des procédés, ainsi que l'utilisation d'intrants matière alternatifs.
Montant d'investissement supérieur à 3M€

Plafond : Intensité maximale de 30% à 40% pour les grandes entreprises selon les thématiques

AAP TERRITOIRE D'INDUSTRIE

Contact : DGE

Nature : Subvention

Budget : 150M€

Éligibilité : Toute taille d'entreprises.
Les projets doivent présenter une assiette minimale de dépenses éligibles de 200 000 €, réalisées sur une durée maximum de 2 ans.

Secteurs : Tous secteurs d'activitéà l'investissement industriel dans les territoires

Assiette éligible : Actifs corporels et incorporels se rapportant à du développement industriel

Plafond : 1,8M€ sous le régime temporaire COVID ou Max 10% sous le régime AFR

Action de formation préalable au recrutement (AFPR)

Contact : Pôle emploi

Nature : aide financière non remboursable

Objectif : combler l'écart entre les compétences du futur recruté et celles que requiert l'emploi visé

Cible : personnes inscrites au Pôle emploi

Éligibilité : toute taille d'entreprise tous secteurs

Montant et plafond : aide maximale de 5 € net par heure de formation interne, dans la limite de 2 000 €. Aide maximale : de 8 € net par heure de formation externe, soit 3 200 € au maximum pour 400 h de formation

Conditions :
- CDD de 6 mois minimum à 12 mois maximum
- Contrat de professionnalisation à durée déterminée
- Contrat de travail temporaire, si les missions se déroulent pendant au moins six mois dans les neuf mois consécutifs à votre formation

Instruction : Pôle emploi

AAP RESILIENCE

Contact : DGE

Nature : Subvention

Budget : 400M€

Éligibilité : Les projets attendus doivent être d'au moins 200 000 € pour les secteurs aéronautique et automobile et d'au moins 1 000 000 € pour les autres secteurs (santé, agroalimentaire, électronique, et intrants de l'industrie)

Secteurs : Aéronautique, automobile, nucléaire, agro-alimentaire, santé, électronique, intrants essentiels à l'industrie, 5G

Assiette éligible : Investissement industriel

Plafond : 1,8M€ sous le régime temporaire COVID ou Max 10% sous le régime AFR

Aides des collectivités locales

Contact : collectivités locales et leurs opérateurs

Nature : subvention, aides à l'investissement, abondement de la PAT, investissement immobilier, aides à la formation...

Éligibilité : tout secteur. Toute taille d'entreprise

Plafond : 10 % de l'assiette éligible, 20 % PME et 30 % TPE

Instruction par la collectivité locale

Exonération fiscale de CFE

Contact : Tax4Business, collectivités locales

Nature : exonération de CFE en zonage AFR

Éligibilité : entreprises des secteurs manufacturiers. Toute taille d'entreprise

Durée : de 2 à 5 ans

Plafond : AFR

Instruction selon délibération de la collectivité

3

Choisir la France pour reprendre des activités

#1 Les chiffres clés

#2 L'accompagnement de Business France

#3 Les opportunités d'investissement

#4 Se préparer à reprendre une activité

#5 Quels sont les principaux dispositifs ?

#6 Qui sont les principaux acteurs ?

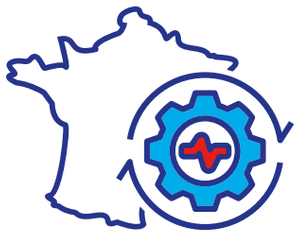

La reprise d'une entreprise in bonis ou en difficulté nécessite de la préparation et un accompagnement par des professionnels spécialisés.

La reprise d'une entreprise en difficulté peut être accompagnée par les pouvoirs publics au travers de quelques dispositifs d'aides publiques.

#1 LES CHIFFRES CLÉS

La transmission d'entreprises en France en 2016

60 000
ENTREPRISES
en vente par an

185 000
ENTREPRISES
cessibles par an cédées, soit 750 000 emplois sauvegardés

50 %
DES ENTREPRISES
liquidées faute de repreneur

Pourtant

60 %
DE TAUX DE SURVIE
pour les entreprises cédées

CORRÉLATION POSITIVE
entre taux de cession et dynamisme du tissu économique d'un territoire

Sources : Rapport Fanny Dombre-Coste ; Chiffres de l'Observatoire BPCE

D'après une étude de l'Observatoire BPCE, 80 % des cessions intervenant chaque année en France concernent des TPE employant 143 000 personnes.

Les 15 000 cessions de PME et d'ETI (entreprises de tailles intermédiaires) ont concerné 1,1 million d'emplois – dont 450 000 pour les seules PME.

#2 L'ACCOMPAGNEMENT DE BUSINESS FRANCE

Identifier, sécuriser, connecter

Identifier

Business France et ses partenaires diffusent régulièrement sur leur site Internet et à travers leur réseau des opportunités d'investissements en France. Reprise d'entreprises en difficulté, investissement dans des entreprises en croissance (startup, PME, PMI) ou dans l'écosystème tech français (incubateur, accélérateurs, pôles de compétitivité), nous vous présentons des opportunités correspondant à votre secteur d'activité.

Par ailleurs, il existe des opportunités d'investissement en termes de prise de participation dans des équipements, infrastructures ou biens immobiliers structurants pour les territoires (Grand Paris, aéroports, etc.).

Sécuriser

Sur la base d'une évaluation de votre projet (cibles recherchées, nature et montant des investissements, impacts économiques, reprises et créations d'emploi, calendrier des investissements), Business France vous accompagne dans la compréhension de la procédure de reprise dans le strict respect de la confidentialité de votre projet.

Connecter

Business France et ses partenaires vous connectent avec les acteurs pertinents afin d'identifier les cibles et de fournir les informations nécessaires à votre prise de décision.

VOUS INFORMER DES OPPORTUNITÉS D'INVESTISSEMENT

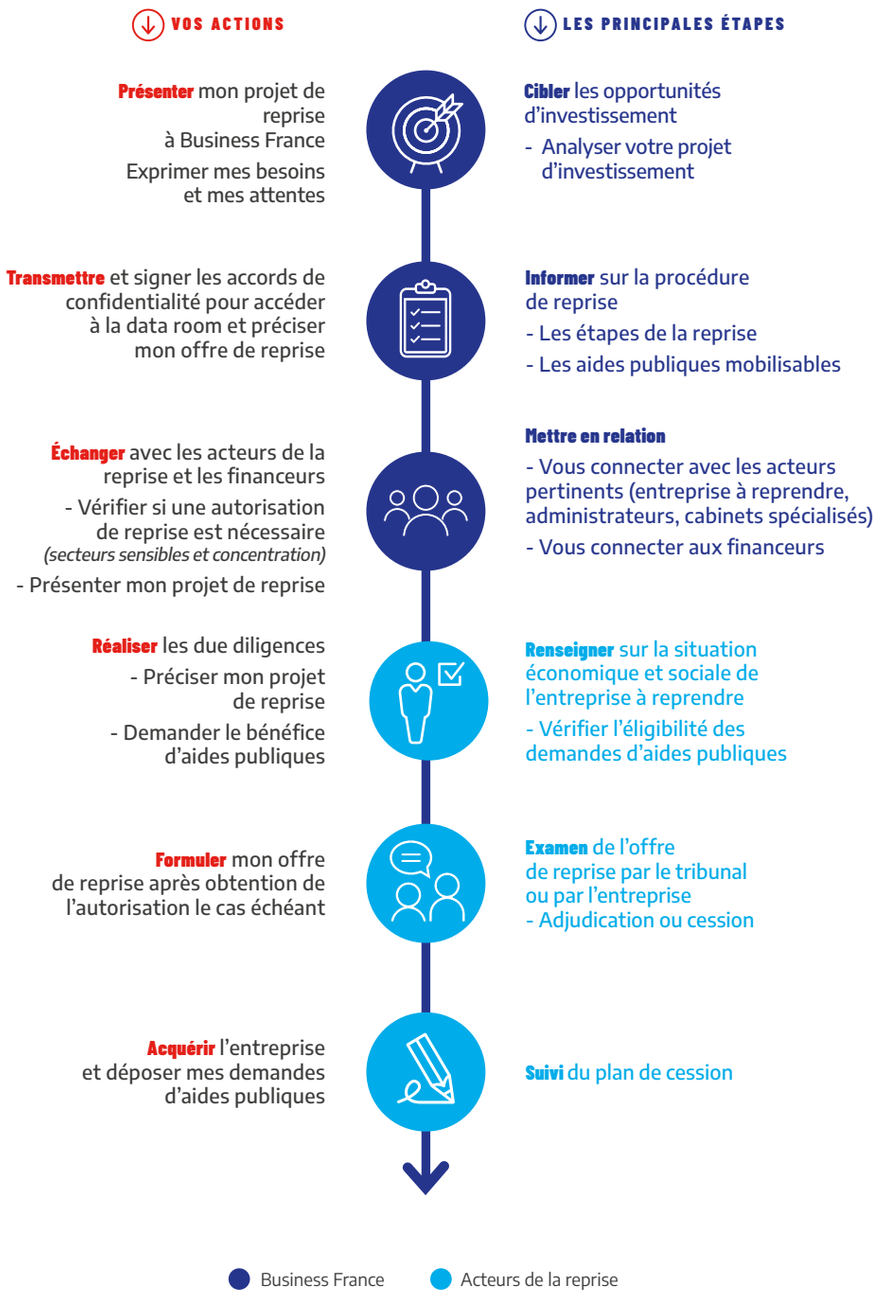

#3 LES OPPORTUNITÉS D'INVESTISSEMENT

Les procédures collectives et la reprise d'entreprises en difficulté : de quoi s'agit-il ?

Les reprises de sites en difficulté ont pour objectif le maintien de tout ou partie d'une activité et des emplois y afférents ainsi que l'apurement du passif de la société cible. L'investisseur doit être en capacité d'effectuer un diagnostic de la société à reprendre (« due diligence ») afin d'évaluer au mieux les risques inhérents à l'opération de reprise.

Dans le cadre d'une procédure de redressement judiciaire, le tribunal se prononce sur les projets de reprise externe provenant de tiers ayant émis des offres et choisit l'offre la plus à même d'assurer la pérennité de l'entreprise, le maintien de l'emploi et l'apurement du passif.

L'offre de reprise formulée par le repreneur doit notamment comporter la désignation précise des biens, des droits et des contrats inclus dans l'offre, les prévisions d'activité et de financement, le prix offert, la qualité des apporteurs de capitaux, le niveau et les perspectives d'emploi justifiés par l'activité considérée, les garanties souscrites en vue d'assurer l'exécution de l'offre, la durée de chacun des engagements pris par l'auteur de l'offre.

QU'EST-CE QUE LA DUE DILIGENCE ?

La cible
Analyser l'activité de l'entreprise et son marché : la clientèle, la concurrence, la compétitivité, vérification de l'application du décret IEF*...

Les actifs
Évaluer l'état des équipements, les besoins d'investissement et le diagnostic environnemental.

Le diagnostic financier
Effectuer un diagnostic financier à l'aide des documents comptables.

Les contrats
Identifier les contrats en cours et les principaux engagements commerciaux.

Les salariés
Étudier l'organisation interne et évaluer le climat social.

Le financement
Solliciter les différents acteurs du financement.

COMMENT REPRENDRE UNE ENTREPRISE EN DIFFICULTÉ ?

Demande d'ouverture d'une procédure ①

PAR QUI ?
Par l'entreprise qui se déclare en cessation de paiement ou par un créancier

QUE FAIT-IL ?
Il convoque l'entreprise et désigne un juge-commissaire, un mandataire, un commissaire-priseur et éventuellement un administrateur judiciaire

② **Le tribunal de commerce se saisit de l'affaire**

Période d'observation ③

QUE SE PASSE-T-IL ?
Pendant 6 mois, renouvelables 2 fois, les dettes sont gelées pour permettre à l'entreprise de poursuivre son activité

FIN DE LA PROCÉDURE
Toutes les créances sont réglées

OFFRE DE REPRISE

④ **À l'issue de la période d'observation**

PLAN DE CONTINUATION
Les créanciers acceptant d'étaler les remboursements

ou

LIQUIDATION JUDICIAIRE
Les biens de l'entreprise sont vendus pour

#4 SE PRÉPARER À REPRENDRE UNE ACTIVITÉ

Vous accompagner dans la reprise

De quoi s'agit-il ?

Le contrôle des investissements étrangers en France

Suis-je concerné ?

Certaines opérations de reprise opérées dans des secteurs dits « sensibles » sont soumises à autorisation préalable auprès du ministre en charge de l'Économie. Cette autorisation est donnée dans un délai de deux mois, à compter de la réception de la demande, par le ministre en charge de l'Économie. Sans réponse, l'autorisation est tacite.

Les opérations considérées concernent l'acquisition du contrôle, l'acquisition de tout ou partie d'une branche d'activité ou le franchissement du seuil de 33,33 % des droits de vote ou du capital

Quels principaux secteurs sont concernés ?

Sécurité publique, ordre public et Défense nationale auxquels viennent s'ajouter les transports, l'approvisionnement en eau et énergie, les communications électroniques, la santé publique et les activités vitales telles que définies dans le code de la Défense. Sont également concernés les secteurs suivants : entreprises dans les secteurs de l'aérospatial et de la protection civile, ou qui mènent des activités de recherche et de développement en matière de cybersécurité, d'intelligence artificielle, de robotique, de fabrication additive, de semi-conducteurs.

Existe-t-il des aides pour soutenir la reprise d'une entreprise ?

L'État et les collectivités locales ont mis en place plusieurs dispositifs d'aides financières à destination des repreneurs afin de soutenir le financement de la reprise d'entreprise en difficulté. Ces aides permettent d'alléger le coût de rachat de l'entreprise. Elles s'appliquent en fonction de différents critères et notamment de la localisation (zonage AFR) et du type d'entreprise rachetée.

Certaines régions proposent des financements pour des opérations de reprise d'actifs de PME/PMI en difficulté avec maintien des emplois.

#5 QUELS SONT LES PRINCIPAUX DISPOSITIFS ?

Dispositifs d'activité partielle

Ce dispositif permet aux entreprises confrontées à une réduction d'activité durable de diminuer l'horaire de travail en contrepartie d'engagements de maintien dans l'emploi.

Prêt et garantie Bpifrance

Prêt croissance
Garantie croissance

Exonération d'impôt sur les sociétés

Sur 2 ans

Fonds de revitalisation

Financement au développement des entreprises du bassin d'emploi mis en difficulté

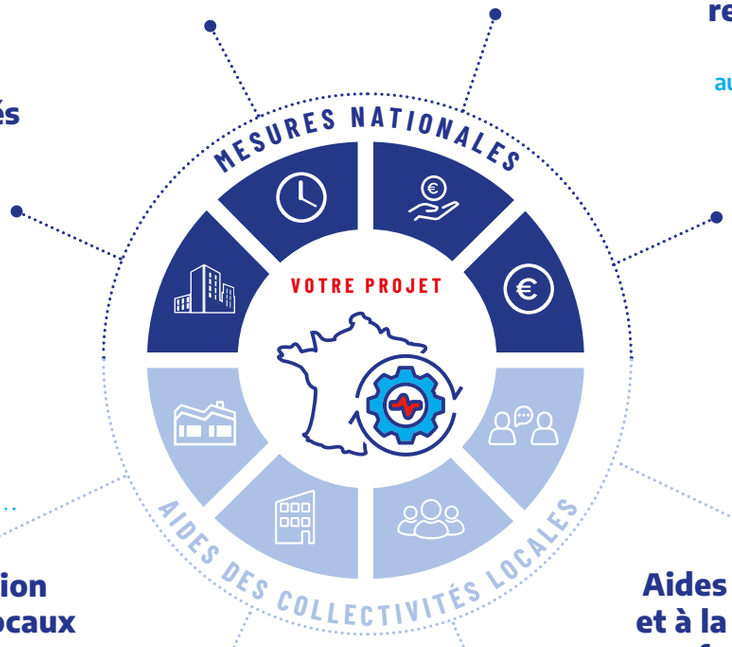

Exonération d'impôts locaux

Sur délibération des collectivités locales

Aides à l'emploi et à la formation professionnelle

Aides à l'immobilier

Aides à la reprise de salariés

Seuil de notification à la commission européenne : au-delà de 7,5M€ d'aides AFR cumulées

QUELLES SONT LES CONDITIONS DE DÉCLENCHEMENT ET LES PLAFONDS ?

Exonérations d'impôt pour la reprise d'entreprise industrielle en difficulté

Nature : exonération d'impôt sur les sociétés pendant 2 ans et/ou exonération d'impôts locaux (sur délibération des collectivités locales jusqu'à 5 ans)

Cible : entreprise ayant fait l'objet d'une cession totale ou partielle ordonnée par le tribunal dans le cadre d'une procédure de sauvegarde, d'entreprise en situation de redressement ou liquidation judiciaire. Activité industrielle

Exclusion : transports, fabrication de fibres synthétiques, sidérurgie, pêche

Éligibilité : société créée avant le 31 décembre 2020 pour reprendre une entreprise en difficulté (exonération d'impôt sur les sociétés pendant 2 ans)

Plafond : selon la taille de l'entreprise et son implantation (par exemple, majoration pour les PME dans une zone AFR). Les entreprises qui bénéficient de cette exonération peuvent également bénéficier **d'exonérations de cotisation foncière des entreprises (CFE), de CVAE et de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB),** pour une durée comprise entre 2 et 5 ans

Instruction : service des impôts des entreprises

Mobilisation du CIR - Bpifrance

Nature : avance de trésorerie dans le cadre d'un programme de R&D donnant droit à un crédit d'impôt recherche (CIR)

Éligibilité : ETI et grandes entreprises assujetties à l'impôt sur les sociétés

Montant : 80 % de la créance (minimum : 30 000 €)

Conditions financières : commission d'engagement calculée sur le montant de l'autorisation. Intérêts sur avances utilisées. Frais de dossier et d'expertise technique

Instruction : Bpifrance en région

Prêt croissance de Bpifrance

Nature : prêt sans garantie

Objectif : réaliser vos investissements immatériels et renforcer votre BFR

Éligibilité : PME et ETI indépendantes

Montant : de 300 K€ jusqu'à 5 M€ à taux fixe ou variable dans la limite des fonds propres et quasi-fonds propres de votre entreprise

Durée : 7 ans dont 24 mois de différé d'amortissement en capital

Conditions d'accès : en partenariat avec votre banque, à raison de 1 € de prêt croissance pour 1 euro de prêt d'accompagnement, ou de fonds propres apportés

Instruction : Bpifrance en région

Dispositif de chômage partiel

Contact : ASP pour le compte de l'Etat

Nature : Compensation financière versée à l'employeur

Budget : 7 milliards d'euros

Eligibilité : L'employeur s'engage à maintenir l'emploi de ses salariés bénéficiant du chômage partiel

Secteur : Tout secteur impacté par la crise du COVID ou en difficulté dû au manque d'activité

Plafond : Limité à 1607h par salarié pour l'employeur (plafonnée à 32,29€ par heure)

#6 QUI SONT LES PRINCIPAUX ACTEURS ?

ANCT
cohesion-territoires.gouv.fr

DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR
tresor.economie.gouv.fr

BPI FRANCE
bpifrance.fr

DGE
entreprises.gouv.fr/dge

GROUPE CAISSE DES DÉPÔTS
caissedesdepots.fr

RÉGIONS DE FRANCE
regions-france.org

AVERTISSEMENT

Cette communication est fournie à titre d'information seulement et ne peut se substituer aux conseils d'un professionnel. Les informations ci-dessus ne sont pas exhaustives et la responsabilité de Business France ne peut pas être engagée en cas d'éventuelles omissions ou erreurs. Il est permis de distribuer ce document, mais seulement avec toutes les informations pertinentes et cet avertissement.

4

Recruter et former vos salariés

#1 Les chiffres clés

#2 L'accompagnement de Business France

#3 La réforme de la formation professionnelle et de l'apprentissage

#4 Quels sont les principaux dispositifs ?

#5 Qui sont les acteurs ?

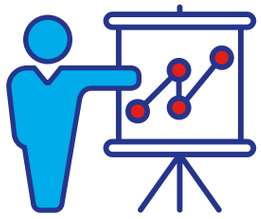

La France bénéficie d'un système de formation professionnelle étendu et performant. L'accès pour tous les salariés à la formation professionnelle et à l'apprentissage garantit la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée et polyvalente. Véritable angle fort de la politique du gouvernement, la réforme de la formation professionnelle et de l'apprentissage proposée va profondément transformer le modèle français en poursuivant une double ambition : se doter d'outils mieux adaptés pour lutter contre le chômage et préparer l'avenir en rendant plus forte, plus vivante et plus légitime notre démocratie sociale.

Pour atteindre ces objectifs, l'État et les organismes publics disposent de différents outils d'accompagnement financier pour inciter les entreprises à créer des emplois et à former leurs salariés.

#1 LES CHIFFRES CLÉS

La France, un vivier de talents

1 million
d'ingénieurs
75 000 doctorants
(41 % de doctorants de nationalité étrangère)
278 000 étudiants de l'enseignement supérieur
38 000 ingénieurs diplômés chaque année

3e
En Europe pour la disponibilité de talents R&D
Nombre d'étudiants niveau master
(Eurostat, 2014)

4e
Vivier mondial de talents R&D
Pour 1 000 employés
Derrière la Finlande, la Suède et l'Autriche
(OCDE 2014)

#2 L'ACCOMPAGNEMENT DE BUSINESS FRANCE

Vous guider dans la réussite de votre projet

VOS ACTIONS	NOTRE ACCOMPAGNEMENT
Présenter mon projet à Business France Exprimer mes besoins et mes attentes	**Analyser** votre projet - Cibler les aides actionnables - Vous informer des modalités
Transmettre un plan de formation détaillé	**Sélectionner** les outils - S'assurer de la pré-éligibilité de votre projet - Établir la liste de vos dépenses éligibles
Rencontrer les financeurs Contacter son opérateur de compétences	**Mettre en relation** avec les financeurs - Vous connecter avec les bons interlocuteurs
Préciser mon projet Formaliser ma demande	**Valider** l'éligibilité de votre projet, le respect des seuils et les dépenses éligibles
Déposer ma demande Échanger avec l'organisme instructeur	**Instruire** votre demande
Signer la convention d'attribution de l'aide Justifier de la formation professionnelle	**Attribuer** l'aide et le versement des fonds selon les modalités prévues

Business France Partenaires de Business France

#3 LA RÉFORME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE L'APPRENTISSAGE

L'enjeu pour la France est multiple

Dans le cadre du Plan de Relance, le plan « 1 jeune, 1 solution », lancé à l'été 2020, vise à offrir une solution à chaque jeune. Avec plus de 9 milliards d'euros investis, il mobilise un ensemble de leviers : aides à l'embauche, formations, accompagnements, aides financières aux jeunes en difficulté, etc. afin de répondre à toutes les situations.

Un plan d'investissement dans les compétences sera mis en place à hauteur de 15 Mds d'euros.

Qu'est ce que le CPF ?

En 2020, tous les salariés verront leur CPF crédité de 500 € par an pour choisir leurs formations en toute liberté.

Au bout de 10 ans, le CPF atteindra 5 K€, un plafond auquel pourra s'ajouter un abondement de l'entreprise.

Le CPF pourra être abondé par les entreprises et les branches, notamment par des accords collectifs.

Le CPF est ainsi consolidé comme droit personnel garanti collectivement.

Pour les salariés sans qualification les droits seront majorés et le CPF sera crédité de 800 € par an, plafonné à 8 000 €, afin de faciliter la reconversion professionnelle.

QUELLES FORMATIONS ?

Toutes les formations accessibles sur le CPF visent une certification

#1 ACCOMPAGNER ET SÉCURISER LES PARCOURS.
VOIR LES OUTILS ET LES PROJETS MIS EN ŒUVRE.

- Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA). Budget de 280 millions d'euros pour PACEA et 2,7 milliards d'euros pour Garantie jeunes 785 000 jeunes en PACEA et 500 000 Garantie jeunes
- Pass Numériques, pour apprendre à utiliser internet. 15MEUR 600.000. Personnes par an.
- Programme « valoriser son image pro » 275MEUR 75.000 bénéficiaires

#2 GARANTIR UN SOCLE DE COMPÉTENCES DE BASE.
VOIR LES OUTILS ET LES PROJETS MIS EN ŒUVRE.

- Evaluer et certifier ses compétences : Certifications Pix, Diagorente, Eva, CleA
- Sécuriser la réussite d'un parcours de formation -> Formations Pial, Epide, Ecole de la 2e chance, Prépa compétence/apprentissage

#3 RÉPONDRE AUX BESOINS DES ENTREPRISES ET QUALIFIER LA MAIN D'ŒUVRE.
VOIR LES OUTILS ET LES PROJETS MIS EN ŒUVRE.

- POEC-PEOI HOPE Mes compétences pour l'emploi (30MEUR, 23.000 personnes)
- Formation professionnelle des salariés en insertion par l'activité économique (IAE), un accord de développement de l'emploi et des compétences. (135.000 salariés)
- CDD Tremplin (50MEUR, 5000 personnes)

Source : ministère en charge du Travail

#4 QUELS SONT LES PRINCIPAUX DISPOSITIFS ?

Réduction des cotisations sociales patronales

Urssaf

Aides de Pôle emploi

(AFPR POEI)
De 5 € à 8 €/h
de formation dans la limite de 400 h par salarié

Aides à la formation et l'emploi

Abondement par les collectivités locales de certains dispositifs nationaux

Opérateurs de compétences

Les organismes paritaires collecteurs agréés peuvent proposer des financements en complément des aides de Pôle emploi ainsi que des actions de filière

AVERTISSEMENT

Cette communication est fournie à titre d'information seulement et ne peut se substituer aux conseils d'un professionnel. Les informations ci-dessus ne sont pas exhaustives et la responsabilité de Business France ne peut pas être engagée en cas d'éventuelles omissions ou erreurs. Il est permis de distribuer ce document, mais seulement avec toutes les informations pertinentes et cet avertissement.

QUELS SONT LES CONDITIONS DE DÉCLENCHEMENT ET LES PLAFONDS ?

Action de formation préalable au recrutement – AFPR et POEI

Nature : subvention jusqu'à 400 heures avant la prise de poste

Objectif : combler l'écart entre les compétences du futur recruté et celles que requiert l'emploi visé

Cible : personnes inscrites à Pôle emploi

Éligibilité : toute taille d'entreprise tous secteurs

Montant :
- pour une formation interne (dans l'entreprise) 5 €/heure, limite de 2 000 €
- pour une formation en organisme extérieur 8 €/heure, limite de 3 200€

Conditions :
- AFPR : CDD de 6 mois minimum à 12 mois maximum, contrat de professionnalisation à durée déterminée, ou contrat de travail temporaire, pour des missions supérieures à s6 mois
- POEI : CDI CDD > 12 mois

Contact : Pôle emploi

Réduction des cotisations sociales patronales

Nature : réduction de charges sociales

Objectif : relancer la croissance et l'emploi

Éligibilité : toute taille d'entreprise tous secteurs

Montant : pendant 3 ans
- zéro charge Urssaf au niveau du SMIC
- réduction des cotisations sociales patronales sur les salaires inférieurs à 1,6 SMIC
- réduction du taux des allocations familiales jusqu'à 3,5 fois le SMIC
- exonération de cotisations sociales patronales, sur 5 à 7 ans en cas d'investissement sur certaines zones du territoire (bassins d'emplois à redynamiser, zones franches urbaines, outre-mer)

Dispositif des emplois francs

Nature : prime versée à l'employeur

Objectif : lutter contre le chômage dans les 194 quartiers prioritaires de la politique de la ville (1,4 million d'habitants et 200 000 demandeurs d'emploi), discriminations à l'embauche

Éligibilité : toute taille d'entreprise, tous secteurs

Montant de l'aide :
CDI : 7000€ la première année puis 5000€ les deux années suivantes
CDD : 5500€ la première année puis 2500€ ma deuxième, pour un CDD de 6 mois minimum

Conditions :
- être inscrit à Pôle emploi sans limite d'âge et pour tout niveau de qualification
- résider en quartier prioritaire de la politique de la ville
- signer un contrat de travail avant le 31 décembre 2020 avec une entreprise ou une association

Contact : ministère de la Cohésion des territoires et Pôle emploi

#5 QUI SONT LES PRINCIPAUX ACTEURS ?

PÔLE EMPLOI
pole-emploi.fr

RÉGIONS DE FRANCE
regions-france.org

MINISTÈRE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES
cohesion-territoires.gouv.fr

5

Soutenir vos programmes de R&D et vos projets innovants

#1 Les chiffres clés

#2 L'accompagnement de Business France

#3 Le soutien à la recherche et développement et à l'innovation

#4 Quels sont les principaux dispositifs ?

#5 Qui sont les principaux acteurs ?

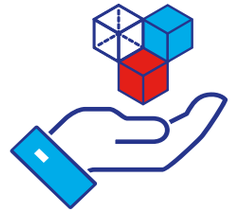

Pays le plus attractif d'Europe en termes de crédit d'impôt recherche (CIR) et de taux effectif d'imposition pour les activités de R&D !

30 % des dépenses de R&D éligibles sont remboursables dans la limite de 100M€, et 5 % au-delà (budget CIR 2016 : 5,4 milliards €).

La France ressort à la 1re place européenne des institutions figurant parmi les 100 plus grands innovateurs mondiaux avec 13 médaillés Fields (2e rang mondial).

En 2015, la dépense intérieure de recherche et développement s'établit à 49,8 milliards d'euros.
Les entreprises étrangères ont augmenté leurs dépenses de R&D en France de 9 % par an depuis 2007.

#1 LES CHIFFRES CLÉS

Le Royaume-Uni est passé de 100 centres de R&D à 63

↘ **-37**

centres de R&D

La France est passée de 45 centres à 51

↗ **+6**

centres de R&D

TOP 5 DES ATOUTS DE LA FRANCE

1 **Capacité d'innovation et de recherche**

2 **Son rayonnement touristique**

3 **Son accessibilité internationale et ses infrastructures**

4 **Sa capacité à accompagner l'entrepreneuriat**

5 **Ses réformes en matière de compétitivité**

Source : EY baromètre de l'attractivité 2020

LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT D'AVENIR (PIA 4)

Ce 4e Programme d'investissements d'avenir sera doté de 20 milliards d'euros sur 5 ans (2022-2027) : c'est deux fois plus important que les deux derniers programmes lancés en 2014 (12 Mds€) et en 2017 (10 Mds€), preuve que le soutien à l'innovation est plus que jamais au cœur de la politique d'investissement de l'Etat.

Il combinera deux logiques d'intervention visant à accélérer l'innovation dans tous les secteurs, tout en simplifiant la lisibilité des outils d'intervention et de financement : des investissements stratégiques et prioritaires ainsi que des financements pérennes pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation. Le PIA4 s'articulera autour de 4 thématiques :

- Le développement des innovations et technologies vertes
- La résilience et la souveraineté économiques
- Soutenir les écosystèmes d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation
- Accompagner les entreprises innovantes à chaque étape de leur développement

Source 2017 : ministère de l'Enseignement supérieur

#2 L'ACCOMPAGNEMENT DE BUSINESS FRANCE

Identifier

L'intervention publique en France en matière d'innovation est très présente à tous les niveaux de la chaîne de production, de la création d'un écosystème pour le développement d'entreprises innovantes au financement de projets.

Crédit d'impôt, subvention, prêt ou avance remboursable, Business France – en coordination avec ses partenaires nationaux et régionaux – vous présente les dispositifs de soutien à la recherche et développement et à l'innovation permettant de mener à bien vos projets ambitieux.

Connecter

Business France facilite et coordonne le contact auprès du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, de l'Agence nationale de la recherche ou de Bpifrance et coordonne les échanges entre les différents niveaux nationaux et locaux afin de soutenir vos programmes de R&D et vos projets innovants.

Sécuriser

En collaboration avec le réseau d'organismes et d'experts agréés par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, Business France vous accompagne afin de valider l'éligibilité de vos projets de Recherche et Développement et d'innovation.

VOUS GUIDER DANS LA RÉUSSITE DE VOTRE PROJET

VOS ACTIONS		NOTRE ACCOMPAGNEMENT
Présenter mon projet à Business France Exprimer mes besoins et mes attentes		**Analyser** votre projet - Cibler les aides actionnables - Vous informer des modalités
Transmettre un business plan détaillé		**Sélectionner** les outils - S'assurer de la pré-éligibilité de votre projet auprès des financeurs - Établir la liste de vos dépenses éligibles
Rencontrer les financeurs Présenter mon projet		**Mettre en relation** avec les financeurs - Vous connecter avec les bons interlocuteurs - Vous accompagner lors du suivi de votre projet
Préciser mon projet Formaliser ma demande		**Valider** l'éligibilité de votre projet, le respect des seuils et les dépenses éligibles
Déposer ma demande Échanger avec l'organisme instructeur		**Instruire** votre demande Examen du business plan, effet de levier de l'aide, impact économique
Signer la convention d'attribution de l'aide Justifier des investissements et des créations d'emploi		**Attribuer** l'aide et le versement des fonds selon les modalités prévues

Business France Partenaires de Business France

#3 LE SOUTIEN À LA RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT ET À L'INNOVATION

Le soutien à la R&D

La France dispose d'une large palette de dispositifs d'aides publiques à la R&D et à l'innovation afin de vous apporter une réponse adaptée à la nature de vos travaux (innovation de rupture, recherche industrielle...), selon la maturité de votre projet et de vos problématiques de financement. Les aides en faveur de projets de R&D sont mobilisables sur l'ensemble du territoire et couvrent une grande partie des frais de personnel, des équipements de R&D, des coûts de recherche contractuelle, des connaissances techniques, des brevets achetés et des frais généraux.

La définition même de la R&D a une acception très large permettant d'accompagner des projets variés allant de la recherche industrielle au développement expérimental en passant par les partenariats technologiques.

LE FONDS POUR L'INNOVATION

Objectif : axe fort de l'ambition gouvernementale, l'innovation dispose depuis janvier 2018 d'un fonds constitué au sein de la banque publique d'investissement Bpifrance.

Dotation : initiale 10 Md€
Mission investir dans des innovations de rupture et de permettre leur industrialisation en France.

Cibles : principales cibles des aides, les entreprises pourront bénéficier de soutiens pour des montants très significatifs.

Contact : Bpifrance

Le soutien au numérique

Par ailleurs, Bpifrance a développé un outil très simple pour évaluer votre niveau de « maturité digitale » avant de lancer un projet de transformation numérique. Il vous suffit simplement de créer un compte sur mon.bpifrance.fr/mon-espace/#/login

LE FONDS AMBITION NUMÉRIQUE

Objectif : accélérer la croissance des startups et faire émerger des champions numériques français.

Modalité : investissement en fonds propres ou quasi-fonds propres dans des entreprises du domaine numérique, obligatoirement aux côtés de co-investisseurs privés.

Cibles : entreprises à fort potentiel de croissance, développant des technologies innovantes ou déployant des produits/services nouveaux ou des « business models » innovants, et ayant l'ambition de devenir leader sur leur marché.

Domaines d'investissement : logiciels, IoT, produits/hardware, IA, nouveaux usages numériques...

Seuils : compris entre 1 M€ et 10 M€

Au 31 décembre 2017, après 6 années d'activité, le fonds Ambition numérique a investi dans 39 startups pour un montant de 182 M€.

Contact : Bpifrance

#4 QUELS SONT LES PRINCIPAUX DISPOSITIFS ?

CII
Crédit d'impôt innovation

20 % des dépenses dans la limite des 400 000 € par an remboursées ou imputées sur l'IS

CIR
Crédit d'impôt recherche

30 % des dépenses de R&D jusqu'à 100 M€ et 5 % au-delà remboursées ou imputées sur l'IS

JEI
Jeune entreprise innovante

Avantages fiscaux et sociaux réservés aux « jeunes pousses » innovantes

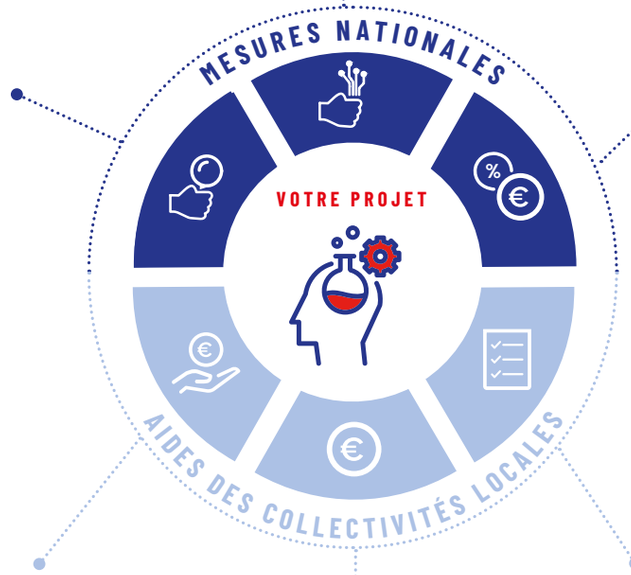

Subvention, prêt à taux zéro, avance remboursable

Accordées par les collectivités locales

Aides Bpifrance

Financement de 25 % à 60 % du budget de R&D : prêt à taux zéro Subvention

Appel à projets

Pôles de compétitivité
Agence nationale de la recherche
Aide sectorielle
Aides européennes H2020

Seuil de notification à la commission européenne : au-delà de 7,5M€ d'aides AFR cumulées

QUELS SONT LES CONDITIONS DE DÉCLENCHEMENT ET LES PLAFONDS ?

Aide pour le développement de l'innovation

Contact : directions régionales de Bpifrance

Objectif : tout projet de recherche, développement et innovation (RDI), collaboratif ou non, visant le développement de produits, procédés ou services innovants et présentant des perspectives concrètes d'industrialisation et de commercialisation.

Cible : PME et entreprises de moins de 2 000 salariés

Montant : avance récupérable ou prêt à taux zéro jusqu'à 3 millions d'euros

Intervention modulée par Bpifrance en fonction des caractéristiques et de l'état d'avancement du projet, du niveau de risque, du profil de l'entreprise, de l'incitativité réelle de l'aide (taux d'aide de 25 à 65 %, sur assiette des dépenses retenues)

Prêt croissance Industrie

Contact : directions régionales de Bpifrance

Objectif : réaliser un programme d'investissement à fort impact économique, créateur d'emplois, comportant des dépenses immatérielles et des besoins en fonds de roulement

Cible : PME et ETI de plus de 3 ans

Montant : 500 K€ à 5 M€

Le prêt doit obligatoirement être associé à un financement extérieur, à raison de 1 pour 1, dans la limite des fonds propres et quasi-fonds propres de votre entreprise

Durée : 7 ans y compris un différé d'amortissement du capital de 2 ans

Garantie : aucune sûreté sur les actifs de l'entreprise, ni sur le patrimoine du dirigeant

Seule une retenue de garantie de 5 % est prévue. Elle vous est restituée après remboursement du prêt, augmentée des intérêts qu'elle a produits

JEI - Jeune entreprise innovante

Contact : mesure déclarative à la Direction générale des impôts

Objectif : statut fiscal permettant aux jeunes PME de financer leur activité de R&D

Cible : PME de moins de 8 ans créée avant le 31 décembre 2022

Montant :
- exonération d'IS de 100 % le 1er exercice bénéficiaire et 50 % le suivant dans la limite du plafond de minimis
- exonération totale de certaines charges patronales d'Urssaf (maladie, vieillesse, allocations familiales...), pendant 8 ans
- aide cumulable avec le CIR

Conditions : engager des dépenses de R&D au moins égales à 15 % des dépenses totales par exercice, d'être détenue à plus de 50 % par des personnes physiques ou par des fonds d'investissement, d'être une PME de moins de 8 ans et d'être créée ex nihilo

Convention CIFRE

Contact : Association nationale de la recherche et de la technologie - ANRT

Nature : subvention

Objectif : embaucher un doctorant pour le placer au cœur d'une collaboration de recherche partenariale avec un laboratoire public

Cible : toute taille d'entreprise et tout secteur d'activité

Conditions : l'entreprise recrute en CDI ou CDD un diplômé de Master à qui elle confie une mission de recherche stratégique. Salaire doctorant éligible au CIR

Montant : 14 K€ pendant 3 ans

Démarches : déclaration au service des impôts des entreprises

CIR – Crédit d'impôt recherche

Contact : ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Objectif : faciliter le financement des opérations de R&D réalisées sur le territoire national

Cible : toute taille d'entreprise et tout secteur d'activité

Montant : crédit d'impôt de 30 % des dépenses annuelles de recherche (50 % dans les régions Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion et Mayotte) dans la limite de 100M€ et 5 % au-delà.

Démarches : déclaration au service des impôts des entreprises

Prestataires : liste de prestataires agréés disponible auprès du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Simulateur

CII – Crédit d'impôt innovation

Contact : ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Objectif : faciliter le financement des opérations de R&D des PME

Cible : tout secteur d'activité

Éligibilité : PME uniquement, déclaration au service des impôts des entreprises, sous certaines conditions les PME peuvent bénéficier du remboursement anticipé du CII

Montant : crédit d'impôt de 20 % des dépenses nécessaires à la conception et/ou à la réalisation de prototypes ou d'installations pilotes d'un produit nouveau

Plafond : l'assiette est plafonnée à 400 K€ par an et par entreprise

Démarches : déclaration au service des impôts des entreprises

Simulateur

#5 QUI SONT LES PRINCIPAUX ACTEURS ?

BPI FRANCE
bpifrance.fr

MINISTÈRE
gouvernement.fr/le-secretariat-general-pour-l-investissement

AGENCE NATIONALE DE LA RECHERCHE
agence-nationale-recherche.fr

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION
enseignementsup-recherche.gouv.fr

AVERTISSEMENT

Cette communication est fournie à titre d'information seulement et ne peut se substituer aux conseils d'un professionnel. Les informations ci-dessus ne sont pas exhaustives et la responsabilité de Business France ne peut pas être engagée en cas d'éventuelles omissions ou erreurs. Il est permis de distribuer ce document, mais seulement avec toutes les informations pertinentes et cet avertissement.

6

Vous encourager à investir pour protéger l'environnement

#1 Les chiffres clés

#2 L'accompagnement de Business France

#3 Quels sont les principaux dispositifs ?

#4 Qui sont les principaux acteurs?

La France a réaffirmé son engagement fort pour l'écologie lors de l'Accord de Paris sur le climat signé à l'issue de la COP 21 et par son initiative Make Our Planet Great Again (MOPGA). Ces actions comportent une série de mesures innovantes et ambitieuses associant tous les acteurs à ce combat planétaire.

Afin d'atteindre les objectifs en matière de transition énergétique et écologique, la France s'est dotée d'une nouvelle organisation de ses aides financières à destination des entreprises, des collectivités et des organismes de recherche. De manière générale, les investissements doivent permettre d'aller au-delà des obligations réglementaires.
Les coûts admissibles recouvrent les coûts d'investissements supplémentaires (surcoût) liés à la protection de l'environnement.

#1 LES **CHIFFRES CLÉS**

2,5 milliards d'euros d'aides, 745 projets

BÉNÉFICIAIRES

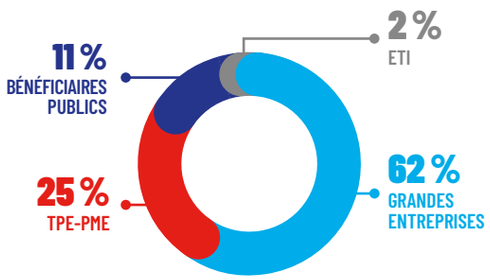

TYPES D'INTERVENTION

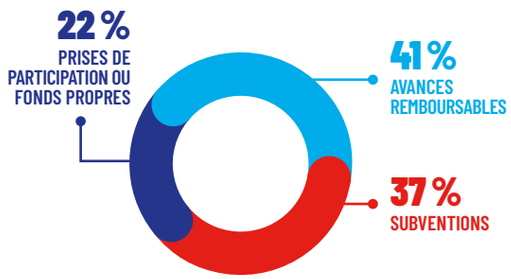

SECTEURS

44 %
TRANSPORTS ET VÉHICULES DU FUTUR
311
projets lauréats
902 M€ d'aides

36 %
ÉNERGIES RENOUVELABLES, STOCKAGE DE L'ÉNERGIE ET RÉSEAUX ÉLECTRIQUES
187
projets lauréats
1 106 M€ d'aides

11 %
BÂTIMENT, INDUSTRIE ET AGRICULTURE, CHIMIE DU VÉGÉTAL
112
projets lauréats
288 M€ d'aides

9 %
ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET DÉCHETS, EAU ET BIODIVERSITÉ
135
projets lauréats
214 M€ d'aides

Source : programme d'investissements d'avenir ADEME 2018

FRANCE RELANCE
LA RELANCE VERTE AU PLUS PRÈS DES TERRITOIRES?

Doté de 100 milliards d'euros, soit 4 fois plus que le plan de 2008 mis en place pour répondre à la crise financière, le plan France Relance fait de la transition écologique un objectif stratégique en consacrant 30 milliards d'euros exclusivement aux investissements verts. Cela répond à deux objectifs :

- Décarboner notre économie en réduisant nos émissions de carbone de 40 % d'ici 2030, par rapport à 1990. L'objectif est de contribuer à **l'atteinte la neutralité carbone** avant 2050 et de **créer de la valeur sur le territoire**.

- Soutenir nos secteurs d'avenir en misant sur les technologies vertes (hydrogène, recyclage, biocarburants...) + lien AAP Hydrogène

2 dispositifs par objectif

Le volet écologique du Plan France relance s'articule autour de 6 thématiques :

- Transports : Infrastructures et mobilités vertes (11.5Mds)
- Energie : recherche et innovation dans les technologies vertes (7Mds)
- Logement et rénovation énergétique des bâtiments (6.7Mds)
- Economie circulaire et circuits courts (montants à trouver)
- Lutte contre l'artificialisation des sols (montants à trouver)
- Eau et biodiversité (525MEUR)

Source : France Relance

#2 L'ACCOMPAGNEMENT DE BUSINESS FRANCE

Vous guider dans la réussite de votre projet

VOS ACTIONS		NOTRE ACCOMPAGNEMENT
Présenter mon projet à Business France Exprimer mes besoins et mes attentes		**Analyser** votre projet - Cibler les aides actionnables - Vous informer des modalités
Transmettre un business plan détaillé		**Sélectionner** les outils - S'assurer de la pré-éligibilité de votre projet auprès des financeurs - Établir la liste de vos dépenses éligibles
Rencontrer les financeurs Présenter mon projet		**Mettre en relation** avec les financeurs - Vous connecter avec les bons interlocuteurs - Vous accompagner lors de l'accompagnement de votre projet
Préciser mon projet Formaliser ma demande		**Valider** l'éligibilité de votre projet, le respect des seuils et les dépenses éligibles
Déposer ma demande Échanger avec l'organisme instructeur		**Instruire** votre demande Examen du business plan, effet de levier de l'aide, impact économique
Signer la convention d'attribution de l'aide Justifier des investissements et des créations d'emploi		**Attribuer** l'aide et le versement des fonds selon les modalités prévues

Business France et ses partenaires régionaux — Financeurs publics

#3 QUELS SONT LES PRINCIPAUX DISPOSITIFS ?

Fonds économie circulaire
Soutien au développement de l'économie circulaire

Aides à la décision
Aides aux études réalisées par des bureaux d'études sur les thématiques de l'ADEME

Recherche développement et innovation
Subventions ou avances remboursables pour les projets de RDI via des appels à projets

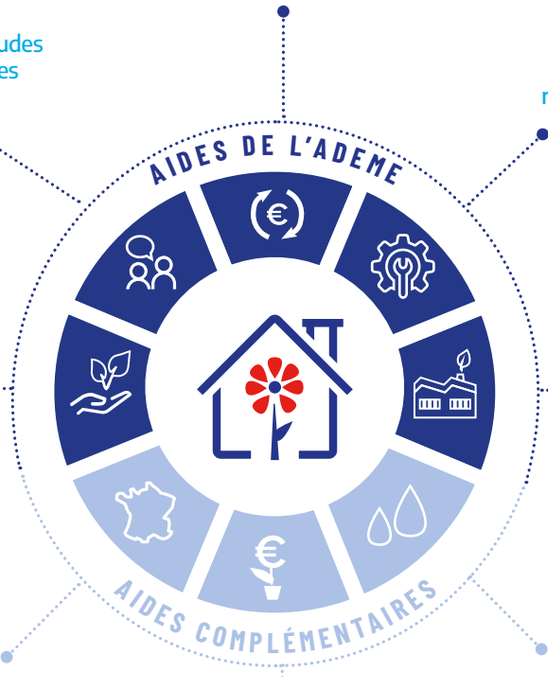

Fonds chaleur
Soutien au développement de la chaleur renouvelable

AAP Décarbonation de l'industrie
Subventions

Aides régionales
Les aides des collectivités locales interviennent en complément de celles de l'ADEME

Bpifrance
Intervention en financement ou en investissement notamment via le prêt éco-énergie

Agences de l'eau
Subventions ou prêts ayant pour but une gestion équilibrée des ressources en eau

*Une notification individuelle est obligatoire pour les aides dont l'ESB excède 15 000 000 EUR par entreprise et par projet

QUELS SONT LES CONDITIONS DE DÉCLENCHEMENT ET LES PLAFONDS ?

Fonds chaleur - soutien au développement de la chaleur renouvelable

Nature : subvention à l'investissement pour des projets :

- de production de chaleur renouvelable (biomasse, solaire, thermique, géothermie, etc.)
- de réseaux de chaleur

Cible : entreprises ou collectivités répondant majoritairement à :

- l'appel à projets national BCIAT, Biomasse Chaleur, Industrie, Agriculture et Tertiaire, à destination des entreprises pour les plus gros projets de valorisation thermique de la biomasse production supérieure à 1000 tep/an)

- des appels à projets régionaux gérés par les directions régionales de l'ADEME en synergie avec les Régions

Taux aide indicatif : 20 à 40 % majoritairement définis par des forfaits et permettant de rendre ces solutions compétitives

Contact : ADEME

Fonds économie circulaire

Objectif : soutien aux projets en matière de prévention des déchets, collecte pour valorisation, recyclage, valorisation organique, matière et énergétique

Taux : 30 % max

Assiette de l'aide : 10 M€ max

Contact : ADEME

Aides à la décision

Nature : subvention aux études réalisées par des bureaux d'études et de conseil externes sur toutes les thématiques de l'ADEME : l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables, l'économie circulaire, les déchets, les transports, les PCET, etc.

Cible : entreprises et collectivités

Aide : de 50 à 70 % selon les bénéficiaires : grandes entreprises, moyennes entreprises, petites entreprises et activités non économiques

Plafond des dépenses éligibles :
- 50 K€ pour les diagnostics
- 100 K€ pour les études d'accompagnement de projets

Conditions d'accès : des restrictions existent (notamment pour les établissements de plus de 250 salariés des activités économiques) ainsi que des critères d'éco-conditionnalité sur la qualification des bureaux d'études et de conseil

Contact : ADEME

AAP Decarbind

Contact : Ademe

Nature : Subvention

Budget : 1,2 milliard d'euros

Éligibilité : Grandes entreprises, Entreprises de taille intermédiaire, PME.

Secteurs : Monde industriel

Assiette éligible : Dépenses de décarbonation des procédés et des utilités via l'efficacité énergétique dans l'industrie, l'électrification des procédés, ainsi que l'utilisation d'intrants matière alternatifs.
Montant d'investissement supérieur à 3M€

Plafond : Intensité maximale de 30% à 40% pour les grandes entreprises selon les thématiques

Recherche, développement et innovation

Nature : soutien par des subventions ou des avances remboursables aux programmes de recherche, développement et innovation principalement sélectionnés via des appels à projets

Cible : entreprises, organismes de recherche, associations ou collectivités

Taux aide max : distincts selon les bénéficiaires
- 70 % pour les recherches en connaissances nouvelles
- de 50 à 70 % pour la recherche industrielle ;
- de 25 à 50 % pour le développement expérimental
- 50 % pour l'innovation en faveur des PME

Les taux d'aide sont fixés dans chaque appel à projet

Contact : ADEME

Prêt éco-énergie

Nature : financement de vos équipements éligibles aux certificats d'économie d'énergie

Cible : TPE et PME

Plafond : entre 10K et 500K Taux préférentiel

Durée : 2 ans de différé d'amortissement du capital. Amortissement linéaire. Aucune garantie exigible

Contact : Bpifrance

#4 QUI SONT LES PRINCIPAUX ACTEURS ?

ADEME
ademe.fr

LES AGENCES DE L'EAU
lesagencesdeleau.fr

BPIFRANCE
bpifrance.fr

MAKE OUR PLANET GREAT AGAIN
makeourplanetgreatagain.fr

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
ecologique-solidaire.gouv.fr

AVERTISSEMENT

Cette communication est fournie à titre d'information seulement et ne peut se substituer aux conseils d'un professionnel. Les informations ci-dessus ne sont pas exhaustives et la responsabilité de Business France ne peut pas être engagée en cas d'éventuelles omissions ou erreurs. Il est permis de distribuer ce document, mais seulement avec toutes les informations pertinentes et cet avertissement.

7

Développer votre projet de startup

#1 Les chiffres clés

#2 L'accompagnement de Business France

#3 Trouver le financement en fonction de vos besoins

#4 Quels sont les principaux dispositifs ?

#5 Qui sont les acteurs ?

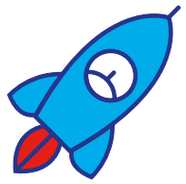

Entrepreneur is the new France !

En 2020, la France était très bien représentée au CES de Las Vegas avec un peu plus de 200 startups présentes dont 150 sous la bannière de la French Tech. Les Français tirent leur épingle du jeu avec 40 produits de startups françaises distingués par des Innovation Awards du CES hissant la France 1ère au niveau européen et 4e mondiale.

Comment expliquer ce succès ? Derrière la bannière de La French Tech, ce sont tous les pouvoirs publics et les institutionnels français mobilisés pour encourager et soutenir un environnement favorable à l'innovation unique en Europe.

LA FRENCH TECH
DE QUOI S'AGIT-IL ?

La French Tech est une boîte à outils pour les startups qui se créent et se développent en France.

C'est une marque collective lancée par le gouvernement en 2014. L'ambition de La French Tech est de faire éclore des tech champions, de promouvoir le savoir-faire français à l'international et d'attirer des investisseurs étrangers.

Pour démultiplier son action, le gouvernement a lancé un appel à projets pour la labellisation de territoires. Les territoires labellisés s'engagent alors à tout mettre en œuvre pour dynamiser l'écosystème et mettre en place les dispositifs nécessaires pour faire passer les startups de l'idée au tech champion.

#1 LES CHIFFRES CLÉS

L'autre startup nation

La French Tech
c'est le label de l'écosystème des startups françaises

21 000+ startups

6.3 Md$
levés en 2021

411 deals - 6,9M€/deal

635K Startup employees

3.509 corporates

Station F
Le plus grand incubateur de startups au monde est à Paris

1 000+ startups

30 administrations publiques

40 fonds VC

600 évènements/année

45 masterclass par an

SECTEURS

SANTÉ

1,2 Md€
levés en 2019
contre
709 M€
en 2018

DOCTOLIB
a levé
150 M$
(late VC)
en 2019

LOGICIELS ENTREPRISE

941 M€
levés en 2019
contre
528 M€
en 2018

Des deals
EN FORTE CROISSANCE

ECOVADIS
a levé
200 M$
(Growth equity)
en 2020

FINTECH

701 M€
levés en 2019
contre
399 M€
en 2018

QUONTO
a levé
104 M$
(Serie C)
en 2020

Source : La French Tech

#2 L'ACCOMPAGNEMENT DE BUSINESS FRANCE

Identifier

La France propose un large dispositif d'aides, d'appels à projets et d'événements pour soutenir la stratégie de croissance des startups et des entrepreneurs.

Business France vous guide afin d'identifier les dispositifs répondant à vos besoins à chaque étape du développement de votre projet de startup.

Sécuriser

Business France propose une offre de service dédiée afin d'accompagner les entrepreneurs étrangers qui ont choisi la France pour créer et développer leur startup. Au travers d'un parcours d'accompagnement personnalisé, Business France vous informe et vous fait découvrir un écosystème dynamique et en perpétuelle croissance.

Business France informe, guide et accompagne les talents étrangers et leur famille dans leur mobilité professionnelle internationale. welcometofrance.com

Connecter

Incubateurs, accélérateurs, pôles de compétitivité, clusters, financeurs, Bpifrance, fonds de venture capital (VC), événements tech, nous vous connectons avec nos partenaires qui tous les jours font le succès de La French Tech.

VOUS ACCOMPAGNER DANS LE DÉVELOPPEMENT VOTRE STARTUP

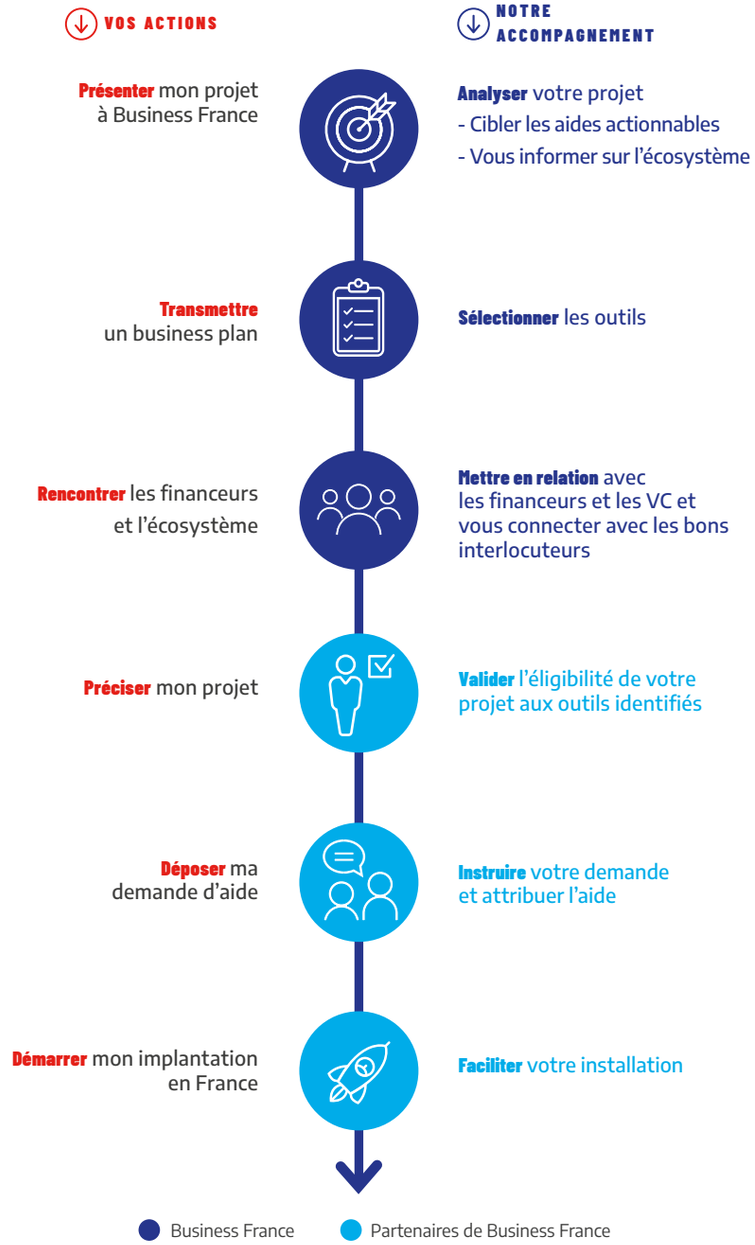

#3 TROUVER LE FINANCEMENT
EN FONCTION DE VOS BESOINS

PRIVÉS		PUBLICS
Apport initial Love Money	**ANTÉ-CRÉATION** Régions et opérateurs Pôle emploi & Bpifrance	Prise en charge du salaire Dispositifs d'amorçage
Prêt à la création d'entreprise	**CRÉATION** Régions et opérateurs Incubateurs Bpifrance Banques	Prêt d'honneur Concours (i-Phd, i-Lab, i-Nov.) Aides des incubateurs Bourse French Tech
Crowdfunding Business Angels Fonds d'amorçage Prêt bancaire	**PREMIERS SUCCÈS** Régions et opérateurs Bpifrance Banques	Prêt d'amorçage Aide au développement de l'innovation Appel à projets Exonération fiscale et sociale (JEI) Crédit d'impôt recherche et innovation
Fonds VC Prêt bancaire	**CROISSANCE** VC & CVC, Bpifrance	Avances, prêts, fonds d'investissement de Bpifrance

ET ENSUITE?

FT120

Programme "dédié aux startups en phase d'hyper-croissance offrant un accompagnement sans précédent à 123 entreprises en fort développement en mettant en commun les compétences de nombreuses agences gouvernementales, ministères et services publics"

AVANTAGE 1
Réalisation de 3 vœux

AVANTAGE 2
Une visibilité accrue

AVANTAGE 3
Des opportunités de contrat avec l'Etat

AVANTAGE 4
des facilités pour expérimenter

AVANTAGE 5
Accompagnement administratif

Next 40

regroupe "les 40 futurs champions français de la tech, ayant le plus fort potentiel de croissance à l'international"

AVANTAGE 1
Visibilité à l'international

AVANTAGE 2
accompagnement vers une entrée en bourse avec Euronext

AVANTAGE 3
Accès automatique au FT120

FT Visa

une procédure simplifiée pour les investisseurs, fondateurs et collaborateurs de startups non-européens qui veulent s'installer en France.

AVANTAGE 1
visa s'étend automatiquement à votre conjoint et enfants mineurs à charge

AVANTAGE 2
valide quatre ans et renouvelable

#4 QUELS SONT LES PRINCIPAUX DISPOSITIFS ?

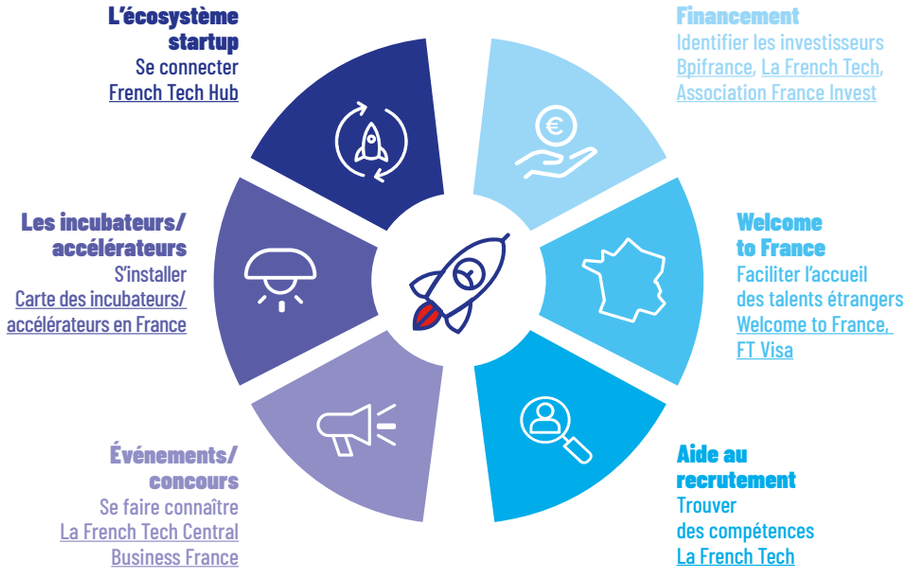

Les capitales French Tech

lafrenchtech.com

QUELS SONT LES CONDITIONS DE DÉCLENCHEMENT ET LES PLAFONDS ?

Aide pour le développement de l'innovation

Objectif : tout projet de recherche, développement et innovation (RDI), collaboratif ou non, visant le développement de produits, procédés ou services innovants et présentant des perspectives concrètes d'industrialisation et de commercialisation

Cible : PME et entreprises de moins de 2 000 salariés

Montant : avance récupérable ou prêt à taux zéro jusqu'à 3 millions d'euros.
Intervention modulée par Bpifrance en fonction des caractéristiques et de l'état d'avancement du projet, du niveau de risque, du profil de l'entreprise, de l'incitativité réelle de l'aide (taux d'aide de 25 à 65 %, sur assiette des dépenses retenues)

Contact : Bpifrance

Jeune entreprise innovante (JEI)

Objectif : statut fiscal permettant aux jeunes PME de financer leur activité de R&D

Cible : PME de moins de 8 ans créée ex nihilo

Montant : exonérations d'IS de 100 % au 1er exercice bénéficiaire et 50 % le suivant dans la limite du plafond de minimis

Exonérations totales de certaines charges patronales d'Urssaf (maladie, vieillesse, allocations familiales...), pendant 8 ans. Cumulable avec le CIR

Critère : engager des dépenses de R&D au moins égales à 15 % des dépenses totales par exercice, être détenue à plus de 50 % par des personnes physiques ou par des fonds d'investissement, être une PME de moins de 8 ans et être créée ex nihilo

Contact : centre local des impôts

Prêt amorçage Invest

Finalité : renforcer la trésorerie de l'entreprise qui vient de réussir sa levée de fonds et l'accompagner dans son développement et sa croissance en lui apportant un financement complémentaire sous forme de prêt de développement

Éligibilité : jeunes entreprises de moins de 8 ans ayant réussi leur levée de fonds d'amorçage d'un montant minimum de 200 K€

Montant minimum : 100 K€

Maximum : 500 K€ par intervention

Durée : 8 ans avec différé d'amortissement de 36 mois. Prêt soutenu par « la garantie PME InnovFin » (InnovFin SME Guarantee), avec le soutien financier de l'UE dans le cadre de 2020 Instruments Financier et du Fonds européen pour les investissements stratégiques (EFSI)

Aucune garantie sur les actifs de l'entreprise, ni sur le patrimoine du dirigeant

Contact : Bpifrance

Bourse French Tech (BFT)

Finalité : accompagner les projets nécessitant une phase de maturation et de validation technico-économique : business model, faisabilité technologique, évolution des usages, ergonomie-interface, design de service, tests, marketing, support technique, juridique, organisation interne de l'entreprise, de partenariats

Entreprises éligibles : Jeunes entreprises à réel potentiel de croissance créées il y a moins d'un an, immatriculées en France ou entrepreneurs personnes physiques ou entrepreneurs personnes physiques

Montant : subvention pouvant couvrir jusqu'à 70 % des dépenses éligibles prévisionnelles dans la limite de 30 000 €

La Bourse French Tech est financée de façon partenariale par **Bpifrance** et l'**INPI** pour les projets BFT « hors émergence »

Contact : Bpifrance

Fonds pour l'innovation

Dotation : 10 Md€

Finalité : financer les innovations de rupture

Éligibilité : le fonds a vocation à soutenir et financer les startups et les projets positionnés sur des innovations de rupture technologiques regroupant laboratoires publics, PME et grands groupes sur les grands défis

Secteurs ciblés : l'IA, la nanoélectronique, la bioproduction, les batteries de nouvelle génération, le véhicule autonome

Contact : Bpifrance

Fonds French Tech Seed

Dotation : 400 M€ issus du PIA

Finalité : doter la France d'un outil capable de financer le pré-amorçage à grande échelle

Éligibilité : le fonds a vocation à soutenir les levées de fonds des startups technologiques issues des laboratoires, des incubateurs ou des sociétés d'accélération du transfert de technologies (SATT)

Ticket : investissements jusqu'à 250K€ car le fonds investi en pré-amorçage

Contact : Bpifrance

#5 QUI SONT LES PRINCIPAUX ACTEURS ?

LA FRENCH TECH
lafrenchtech.com

BPI FRANCE
bpifrance.fr

AVERTISSEMENT

Cette communication est fournie à titre d'information seulement et ne peut se substituer aux conseils d'un professionnel. Les informations ci-dessus ne sont pas exhaustives et la responsabilité de Business France ne peut pas être engagée en cas d'éventuelles omissions ou erreurs. Il est permis de distribuer ce document, mais seulement avec toutes les informations pertinentes et cet avertissement.

BUSINESS FRANCE
77, boulevard Saint-Jacques
75680 Paris Cedex 14
Tél. : +33 1 40 73 30 00

Business France est l'agence nationale au service de l'internationalisation de l'économie française. Elle est chargée du développement international des entreprises et de leurs exportations, ainsi que de la prospection et de l'accueil des investissements internationaux en France. Elle promeut l'attractivité et l'image économique de la France, de ses entreprises et de ses territoires. Elle gère et développe le V.I.E (Volontariat International en Entreprise). Business France dispose de 1 500 collaborateurs situés en France et dans 64 pays. Elle s'appuie sur un réseau de partenaires publics et privés.

Pour plus d'informations : www.businessfrance.fr

Mentions éditoriales :
Rédacteur en chef : Sandrine Coquelard, Directrice département expertise juridique
Rédacteur : Bertrand Gaillard, juriste
Conception, réalisation : Hopscotch
Crédit photo : Getty image